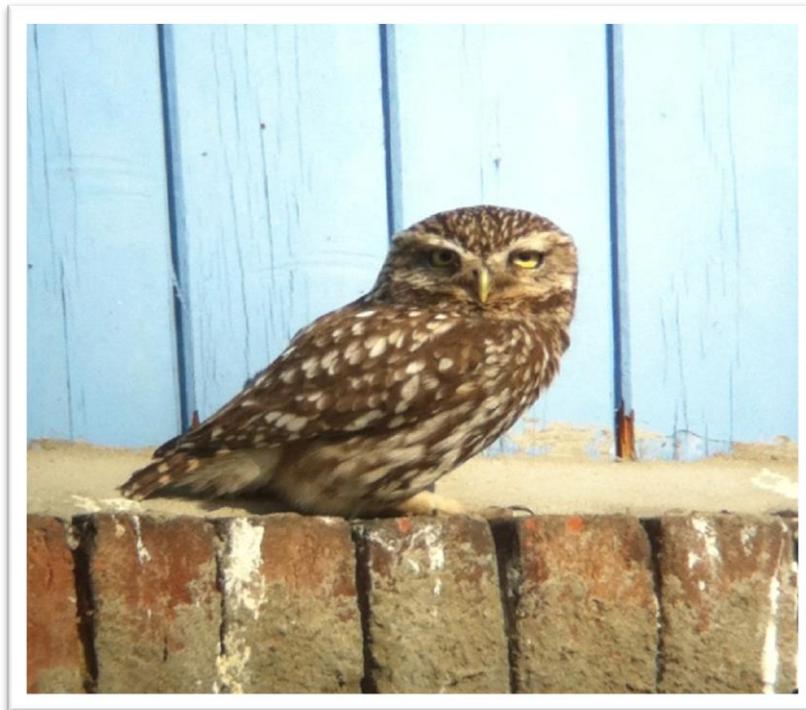


Suivi avifaunistique de l'Espace Naturel Sensible de la vallée en Barret (69)



Etude réalisée par Naturama

Mars - Juillet 2013

Naturama

8, rue de l'égalité

Tél : 04.78.56.27.11

info@naturama.fr

Contact : Christophe Darpheuil

Contexte	3
Le suivi	4
Matériel et méthodes.....	5
Résultats	8
Description du site d'étude	8
Les espèces avifaunistiques rencontrées	10
Quelques espèces patrimoniales présentes en 2013.....	19
Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>)	19
Perdrix rouge (<i>Alectoris rufa</i>)	20
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	21
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) et la Pie-grièche grise (<i>Lanius excubitor</i>)	21
Grosbec Casse-noyaux (<i>Coccothraustes coccothraustes</i>)	22
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>).....	22
Gobemouche noir (<i>Ficedula hypoleuca</i>).....	23
Œdicnème criard (<i>Burhinus oedicephalus</i>)	23
Bruant proyer (<i>Miliaria calandra</i>)	23
Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>)	24
Discussion, préconisations	55
Cas du Hibou Grand-Duc d'Europe.....	56
Cas du Vanneau huppée.....	56
Préconisations en vue de la conservation des espèces nicheuses présentant un intérêt écologique au sein de l'ENS.	56
La création et le maintien de milieux semi-ouverts	59
Les nichoirs pour rapaces nocturnes.....	61
Loisirs et fréquentations.....	62
Insectes remarquables	63
Bilan climatique	63
Conclusion	64
Références.....	65
ANNEXE : Bilan des conditions météo durant l'inventaire	66

Contexte

La Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) réunit les communes de Chaponost, Brignais, Vourles, Millery et Montagny soit environ 29 050 habitants répartis sur environ 5000 hectares de territoire.



Figure 1 Carte de la CCVG. Source : site web de la CCVG

On y trouve deux des 87 Espaces Naturels Sensibles (ENS) présents dans le département du Rhône, celui de la Vallée en Barret et celui des Landes de Montagny, ainsi que plusieurs Zones Nationales d'Intérêt Ecologiques, Floristiques et Faunistiques (ZNIEFF) connectées entre elles à l'aide de nombreux corridors biologiques.

Le suivi

Un suivi avifaunistique de l'ENS de la vallée en Barret (720 ha) situé sur les communes de Chaponost, Brignais, Soucieu-en-Jarrest, Brindas et Messimy a été réalisé par Naturama. L'objectif est de recenser un maximum d'espèces d'oiseaux nicheuses, ou présentant un comportement reproducteur, lors de prospections sur le terrain de jour comme de nuit. La présente étude fait suite à un rapport achevé en 2009 par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Elle permettra d'estimer l'évolution des populations avifaunistiques, notamment au travers d'espèces remarquables (Huppe fasciée, Chevêche d'Athéna...).

L'intérêt écologique de L'ENS est lié à la diversité des paysages : pentes boisées, prairies pâturées, cultures maraîchères, plateaux agricoles présentant à la fois des vergers et des champs cultivés mais aussi des prairies délimitées par de nombreuses haies.

Pour la réactualisation de l'inventaire de 2009, nous avons choisi de prospecter à peu de choses près la même zone en changeant toutefois certains aspects du protocole que nous estimions plus adapté aux conditions de l'étude actuelle.

Matériel et méthodes

Le protocole de l'inventaire avifaunistique de 2009 était basé sur l'écoute et l'observation pendant 20 minutes sur 10 points répartis de manière homogène sur la zone de prospection selon la méthode d'Indice Ponctuel d'Abondance (IPA).

En 2013, la méthode a sensiblement changé : 8 points d'écoute le long d'un trajet à pieds à travers l'ENS et 8 autres le long d'un trajet en voiture, autour de ce zonage. L'objectif est d'échantillonner un maximum de milieux différents (prairies, forêts, berges du Garon et du Furon et champs cultivés) et de repasser sur les différents points d'intérêt listés dans le rapport de 2009. Ce protocole se veut donc plus complet que celui de 2009, par rapport à la quantité de points d'écoute et leurs répartitions sur l'ENS.

La méthode entre la présente étude et celle de la LPO de 2009 ayant variée, une comparaison entre les deux suivis avifaunistiques sera aléatoire. Les résultats présentés donc dans ce rapport sont à considérer avec la plus grande prudence.

Sur la carte 1 ci-après, le tracé bleu représente le périmètre de notre zone d'étude. Les points numérotés de 9 à 15 représentent les zones d'observation réalisées en voiture (5 minutes d'écoute par point selon la méthode de l'Indice Kilométrique d'Abondance). En effet, le trajet en voiture emprunte 12 kilomètres de routes et sentiers de la vallée. Nous avons préféré une méthode kilométrique appelée Indice Kilométrique d'Abondance (IKA) étant donné la distance entre les points. Les points numérotés de 1 à 7 (inclus) représentent les zones d'observations réalisées à pied (20 minutes d'écoute par point selon la méthode de l'Indice Ponctuel d'Abondance).

Dix-sept demi-journées de prospection ont été réparties de mars à juillet, le matin et l'après-midi, respectivement de 7h30 à 11h30 ou de 16h à 20h. Trois séances ont été placées sur des heures de nuit (21h-01h) afin d'inventorier les différentes espèces nocturnes. La moitié des inventaires a eu lieu en mars - avril, moment où les oiseaux en migration sont de passage et pendant lequel les arbres sont encore nus (meilleure visibilité).

Dix autres séances ont été réservées pour les 3 derniers mois (mai à juillet) dans le but d'observer certaines espèces plus tardives comme le Gobemouche gris ou la Pie-grièche écorcheur dont l'arrivée dans nos régions n'a généralement pas lieu avant mai.

Pour la suite du présent rapport, notons que nous avons cherché à identifier les espèces nicheuses, de celles étant de passage. Ainsi, les espèces considérées comme nicheuses ont été rencontrées dans l'une ou plusieurs des situations suivantes :

- Contact répété de plusieurs individus seuls ou en couple dans la même zone ;
- Contact avec des juvéniles ;
- Observation de comportements de reproduction.

A savoir : la description des habitats présents sur l'ENS s'est réalisé lors d'une prospection de terrain, suivi d'une interprétation de photos aériennes. Le détail des typologies d'habitats se fera de manière générale selon la classification Corine Biotope.

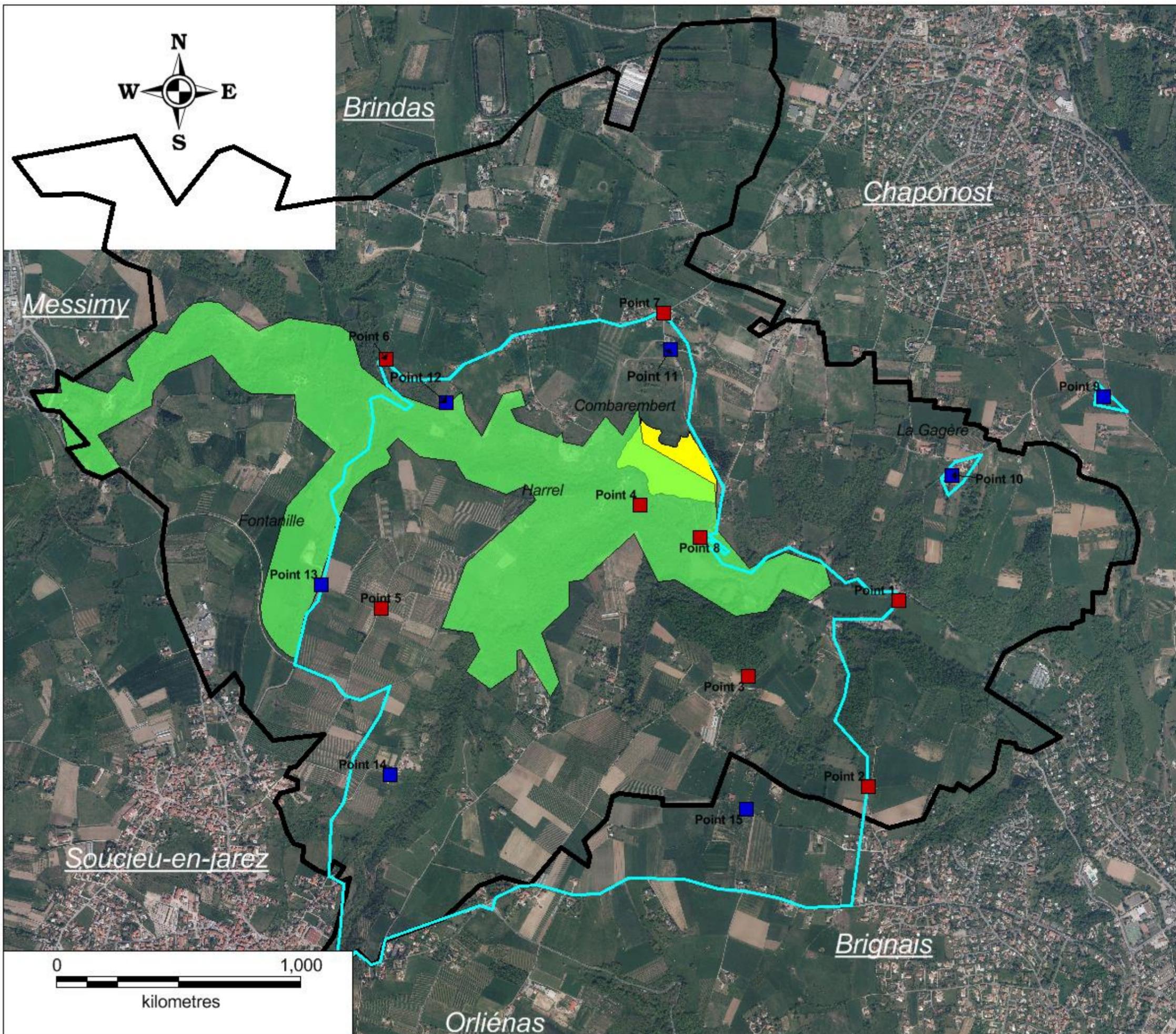
Pour la présente étude, le matériel suivant a été utilisé pour observer, entendre et identifier correctement les différents individus rencontrés, ainsi que les habitats étudiés :

- 2 Jumelles (Leica et Swarowski),
- 1 lunette (Leica),
- 1 enregistreur pour les indentifications de chants difficiles,
- 1 guide ornithologique (Lars Jonsson, 1994),
- La classification Corine Biotope.

Les résultats de l'inventaire ont fait l'objet de cartes, mises en place à l'aide du logiciel MapInfo.

Ces cartes sont issues des observations de terrain réalisées. A chaque point d'observation, nous avons relevé les espèces concernées. Nous avons également fait ce travail pour les secteurs situés entre deux points d'observation. Ainsi, nous obtenons des cartes précisant à la fois, les espèces patrimoniales observées à un point X, mais aussi celles identifiées entre un point X et le point suivant.

Cette notion d'observation d'espèces entre deux points se manifeste dans notre table SIG de la manière suivante : chaque point d'observation est défini par un chiffre de 1 à 15, comme expliqué précédemment. Par exemple, une espèce identifiée aux points 1 - 1,5 - 3 et 7,5 signifie que des individus de cette espèce ont été observés aux points 1 et 3, mais également entre les points 1 et 2, et les points 7 et 8. La notion de « ,5 » permet donc de distinguer les points d'observation identifiés précédemment des secteurs situés entre deux points.



Présentation générale du site

- Point d'observation de nuit
■
- Point d'observation de jour
■
- Périmètre de l'étude
—
- Périmètre de l'ENS
—
- Reserve de chasse de Chaponost
■
- Znieff de type 1
■



Résultats

Description du site d'étude

L'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret est situé au Sud-Ouest de Lyon, au niveau du plateau dit « mornantais ».

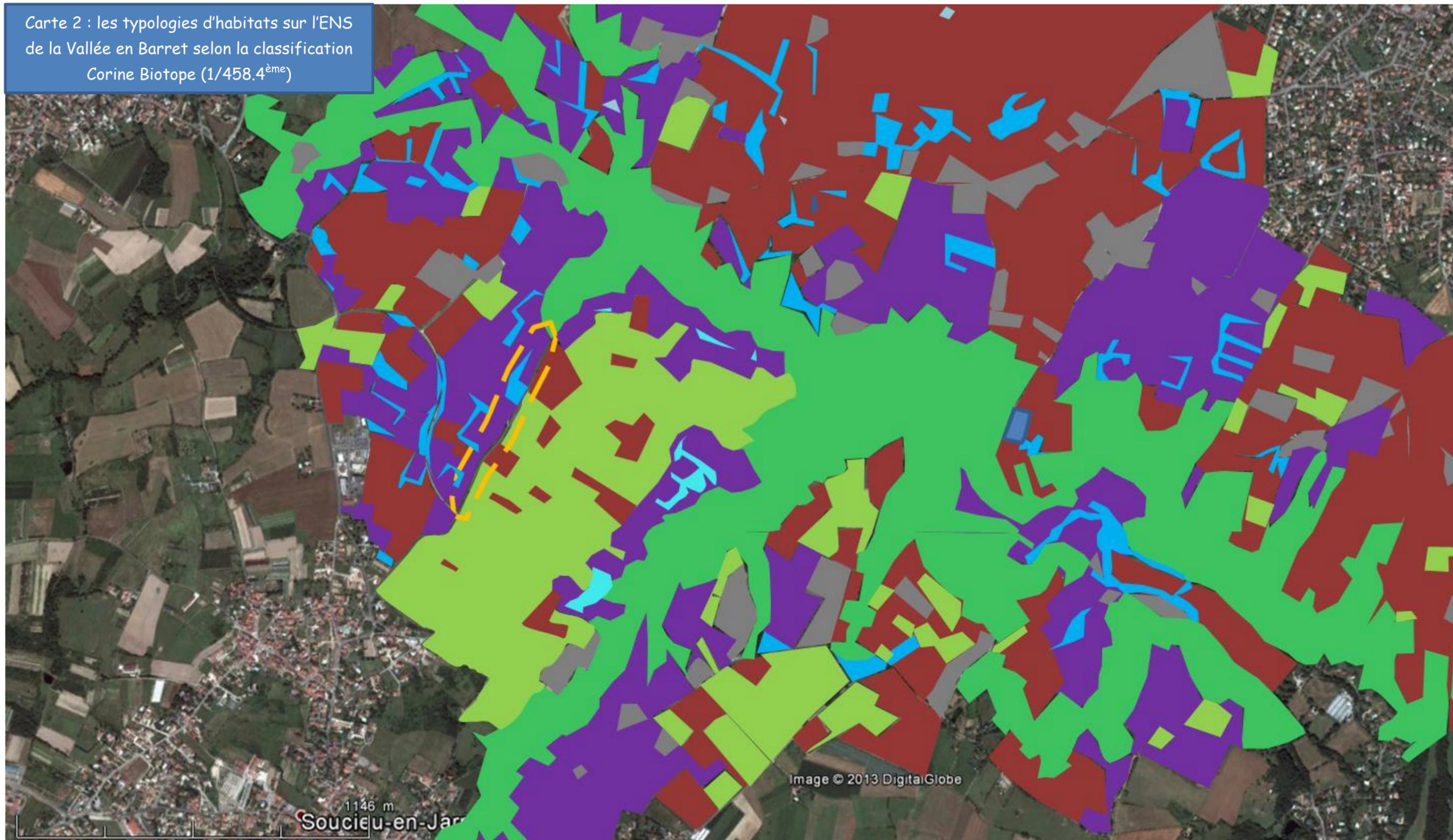
Ce secteur est constitué d'une dominance de milieux à vocation agricole (prairies de fauche, pâtures, vergers, cultures) et d'espaces forestiers.

Nous avons relevé plusieurs milieux remarquables :

- Une prairie humide au lieu-dit Fontanille sur la commune de Soucieu-en-Jarest, qui constitue une grande valeur patrimoniale du point de vue des habitats. On y retrouve des espèces inféodées aux milieux humides (comme la Molinie bleue - *Molinia caerulea*), aux lieux frais (comme l'Agrostide stolonifère - *Agrostis stolonifera*) et aux prairies de fauche classiques (comme le Plantain lancéolé - *Plantago lanceolata*).
- Les espaces boisés présentent différentes espèces dominantes. La strate arborée haute présente du Chêne pédonculé (*Quercus robur*), du Chêne sessile (*Quercus petraea*), du Robinier (*Robinia pseudacacia*), du Charme (*Carpinus betulus*), du Merisier (*Prunus avium*), de l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et du Frêne (*Fraxinus excelsior*). La strate arbustive est moins représentée en face Nord mais est très touffue en face Sud. Elle se compose du Noisetier (*Coryllus avellana*), de l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), du Sureau noir (*Sambucus nigra*), du Troène (*Ligustrum vulgare*) et du Fragon (*Ruscus aculeatus*).
- Des massifs de conifères, près du lieu-dit Combarembert (Epicéas - *Picea abies*, et Cèdre - *Cedrus sp.*)

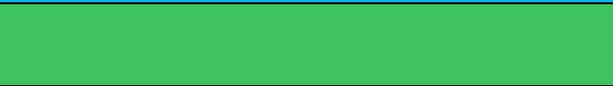
La carte suivante présente les différents habitats identifiés sur l'ENS de la Vallée en Barret selon la classification Corine Habitat.

Carte 2 : les typologies d'habitats sur l'ENS de la Vallée en Barret selon la classification Corine Biotope (1/458.4^{ème})



Source : Naturama, sur la base de Google Earth

Légende :

Champs d'un seul tenant intensément cultivé (code Corine Biotope 82.1)	
Prairies améliorées (code Corine Biotope 81)	
Vergers septentrionaux (code Corine Biotope 83.151)	
Prairies humides eutrophes (code Corine Biotope 37.2)	
Bocages (code Corine Biotope 84.4)	
Chênaies acidiphiles (code Corine Biotope 41.5)	
Eaux douces (code Corine Biotope 22.1)	
Espaces anthropisés	

Les espèces avifaunistiques rencontrées

Lors de nos prospections, les espèces patrimoniales étaient visées. Le tableau ci-après recense ces dernières sur le territoire prospecté.

Tableau 1 : les différentes espèces patrimoniales rencontrées sur l'ENS de la Vallée en Barret

Nom Vernaculaire	Nom Vernaculaire
Alouette des champs	Milan royal
Alouette lulu	Perdrix rouge*
Bondrée apivore	Pic épeiche
Bruant jaune	Pic épeichette
Bruant proyer	Pic noir
Chevêche d'athéna	Pie-grièche écorcheur
Circaète Jean-Le-blanc	Pie-grièche grise
Epervier d'Europe	Pigeon colombin
Fauvette grisette	Pigeon bizet *
Gobemouche gris	Pipit farlouse
Gobemouche noir	Pouillot fitis
Grosbec casse-noyaux	Tarier des prés
Hirondelle des fenêtres	Tarier pâtre
Hirondelle rustique	Tourterelle des bois
Huppe fasciée	Traquet Motteux

Source : Naturama

Toutefois, lorsque d'autres espèces se sont manifestées, nous les avons également notifiées pour la présente étude.

En effet, nous avons observé un total de 77 espèces. Sur les 101 espèces recensées entre 1996 et 2012, nos relevés indiquent que 69 d'entre elles étaient présentes sur le site à la fin du mois de juin 2013. Huit nouvelles espèces viennent donc s'ajouter à la liste. Ces espèces sont indiquées **en bleu** dans le tableau suivant (tableau 2).

Les couleurs correspondent à la liste rouge des vertébrés de la Région Rhône-Alpes (CORA Faune Sauvage, 2008) :

- En rouge, les espèces en Grave danger (CR),
- En orange, les espèces en danger (EN),
- En jaune, les espèces vulnérables (VU),
- En beige, les espèces quasi menacées (NT).

Parmi les espèces recensées, il en est deux dont le statut est particulier. En effet, la Perdrix rouge et le Pigeon bizet sont deux espèces disparues dans la région. Le Pigeon bizet a subi de nombreux croisements avec ses cousins domestiques (pigeons des villes) et ne se retrouve plus aujourd'hui à l'état naturel que dans des zones reculées. Concernant le cas de la Perdrix rouge, il est possible que le couple observé provienne d'un lâcher pour la chasse. Le baguage n'a pu être vérifié.

Tableau 2 : les espèces avifaunistiques rencontrées durant l'inventaire 2013 réalisé sur l'ENS de la Vallée en Barret

Nom Vernaculaire	Nom latin	Statut national	Statut Rhône-Alpes	Conditions
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	LC	LC	Nicheur possible
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	LC	VU	Nicheur possible
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	LC	VU	Nicheur
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	LC	LC	Nicheur possible
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	LC	LC	Nicheur possible
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC	LC	Nicheur possible
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	LC	NT	Nicheur
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	NT	VU	Nicheur possible
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	NT	EN	Nicheur possible
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	LC	LC	Nicheur
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC	NT	Nicheur
Canard colvert	<i>Anax platyrhynchos</i>	LC	LC	Nicheur
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	LC	LC	Nicheur
Chevêche d'athéna	<i>Athene noctua</i>	LC	VU	Nicheur
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	LC	NT	Nicheur possible
Circaète Jean-Le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	LC	NT	1 seul contact
Corbeaux freux	<i>Corvus frugilegus</i>	LC	LC	Nicheur
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	LC	Nicheur
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	LC	LC	Nicheur
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	LC	LC	Nicheur

Nom Vernaculaire	Nom latin	Statut national	Statut Rhône-Alpes	Conditions
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	LC	Nicheur
Faisan colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	LC	LC	Nicheur
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	LC	LC	Nicheur
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC	LC	Nicheur
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	LC	LC	Nicheur
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	NT	NT	Nicheur
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC	LC	Nicheur
Gobemouche gris	<i>Muscicapa Striata</i>	VU	NT	Nicheur possible
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	LC	VU	2 contacts
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	LC	LC	Nicheur
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	LC	LC	Nicheur
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LC	LC	Nicheur
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	LC	LC	3 contacts
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	LC	LC	Nicheur possible
Hirondelle des fenêtres	<i>Delichon urbica</i>	LC	VU	Nicheur possible
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	LC	EN	Nicheur
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	LC	EN	1 seul contact
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	LC	LC	Nicheur
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	LC	LC	Nicheur
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	LC	LC	Nicheur
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC	LC	Nicheur
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC	LC	Nicheur
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	LC	LC	Nicheur

Nom Vernaculaire	Nom latin	Statut national	Statut Rhônes-Alpes	Conditions
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC	LC	Nicheur
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	LC	LC	Nicheur possible
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	LC	LC	Nicheur
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	VU	CR	1 seul contact
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC	NT	Nicheur
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	NT	VU	Nicheur possible
Perdrix rouge *	<i>Alectoris rufa</i>	LC	RE	Statut à déterminer
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC	LC	Nicheur
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	LC	LC	Nicheur possible
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC	LC	Nicheur
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC	LC	Nicheur
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	LC	LC	Nicheur
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	EN	CR	1 seul contact
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	LC	VU	Nicheur possible
Pigeon biset *	<i>Columba livia</i>	EN	RE	Nicheur possible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC	LC	Nicheur
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	LC	Nicheur
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	LC	LC	Nicheur possible
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	LC	LC	1 seul contact
Pipit farlouse	<i>Anthus pretensis</i>	VU	LC	1 seul contact
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	NT	NT	Nicheur possible
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC	LC	Nicheur

Nom Vernaculaire	Nom latin	Statut national	Statut Rhône-Alpes	Conditions
Rosignol philomène	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LC	LC	Nicheur
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC	LC	Nicheur
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC	LC	Nicheur
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	LC	LC	Nicheur
Sitelle torchepot	<i>Sitta europea</i>	LC	LC	Nicheur
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	LC	VU	Migrateur - de passage
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	LC	LC	Nicheur
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	LC	NT	Nicheur
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC	LC	Nicheur
Traquet Motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	NT	LC	2 contacts individuels
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC	LC	Nicheur
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	LC	LC	Nicheur

Légende :

		Nouvelles espèces
LC		Non menacées
NT		Espèces quasiment menacées
VU		Espèces vulnérables
EN		Espèces en danger
CR		Espèces en danger critique
RE		Espèces disparues de la région

Le tableau ci-après récapitule les espèces recensées entre 1996 et 2012 mais qui n'ont pas été retrouvées cette année, soit 32 espèces.

Tableau 3 : les espèces avifaunistiques non rencontrées durant l'inventaire 2013 réalisé sur l'ENS de la Vallée en Barret

Nom Vernaculaire	Nom latin	Dernière date d'observation	Statut national	Statut Rhône-Alpes
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	2001	NT	LC
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	2007	LC	LC
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	2001	VU	LC
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	2007	LC	LC
Busard cendré	<i>Circus pyargus</i>	2009	VU	LC
Busard saint martin	<i>Circus cyaneus</i>	2009	LC	VU
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	2009	LC	VU
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	2009	LC	LC
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	2009	VU	VU
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	2009	LC	VU
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	2001	LC	LC
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	2009	LC	LC
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	2007	LC	VU
Galinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	2009	LC	LC
Grand duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	2008	LC	VU
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	2009	LC	LC
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	2009	LC	LC

Nom Vernaculaire	Nom latin	Dernière date d'observation	Statut national	Statut Rhônes-Alpes
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	2007	VU	LC
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2001	LC	VU
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	1996	LC	LC
Mésange noire	<i>Parus ater</i>	2007	NT	LC
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	2001	NT	VU
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	2007	LC	CR
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	2009	LC	LC
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	2009	LC	LC
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	2001	LC	LC
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	1996	VU	LC
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	2009	LC	LC
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	2001	LC	LC
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	2009	LC	LC
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	2009	NT	LC
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	2009	EN	EN

Attention toutefois : cette liste n'est pas indicatrice et est à considérer avec la plus grande prudence. En effet, elle concerne des données récoltées en hivernage et non pas exclusivement en période de reproduction.

Légende :

		Nouvelles espèces
LC		Non menacées
NT		Espèces quasiment menacées
VU		Espèces vulnérables
EN		Espèces en danger
CR		Espèces en danger critique
RE		Espèces disparues de la région

Quelques espèces patrimoniales présentes en 2013

Sont listées ici les différentes espèces nicheuses sur l'ENS, fortement liées aux milieux et souvent menacées par le développement urbain et l'intensification de l'agriculture.

A la suite de cette présentation, vous trouverez un ensemble de cartes reprenant, espèce après espèce, les différents secteurs où nous avons pu les observer (par points d'observation et par secteur situé entre deux points d'observation).

Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*)

Le Tarier pâtre est un petit passereau bien implanté dans la vallée du Garon. Il est facilement reconnaissable grâce à sa livrée noire et blanche et son plastron roux. Il est aisé d'observer le Tarier pâtre d'avril à septembre, en scrutant les buissons qui offrent un bon point de vue sur certaines prairies pâturées. En effet, cette espèce est connue pour être nicheuse. Elle a d'ailleurs été observée au niveau du chemin de la Gerle, de la route du Corrandin et du chemin du Garon, et le plus souvent en couple. **L'observation de nombreux juvéniles confirme l'espèce comme étant nicheuse sur l'ENS.**

Tarier pâtre mâle, ©Victor MARTZ



Le Tarier des prés (*Saxicola rubicola*), qui se distingue du Tarier pâtre par un sourcil blanc et des marques blanches à la queue, n'a été contacté que durant le mois de Juillet. Il s'agit ici probablement de migrateurs précoces, de juvéniles et d'adultes. Si l'espèce avait été nicheuse sur l'ENS de la Vallée en Barret, elle aurait été observée plus tôt.

Il est important de souligner que les différentes espèces de Tarier sont en net recul à cause de l'artificialisation des sols, de l'intensification des pratiques agricoles et de l'utilisation intensive des pesticides. Elles ont l'habitude de nicher au sol, dans les hautes herbes : une fauche trop précoce (avant juillet) dissuade le plus souvent les couples de s'implanter sur un nouveau site. Toutefois, les milieux prairiaux du site présentent un intérêt important pour l'escale migratoire de certains individus.

Ces deux espèces de Tarier sont des témoins de la bonne qualité des milieux. Leur présence permet donc d'attester de la bonne qualité des bocages, constituant son habitat principal.

Perdrix rouge (*Alectoris rufa*)

D'après la Liste rouge des vertébrés de Rhône-Alpes, l'oiseau est classé comme éteint depuis plusieurs années. Pourtant, un couple a été observé dans les prés à chevaux du plateau de la route du Corrandin.

Sa population, variable d'une année à l'autre et plus ou moins bien répartie sur le territoire, est probablement maintenue grâce à son statut de gibier. Pour pouvoir maintenir un fort prélèvement annuel, beaucoup de Perdrix rouges sont élevées en captivité puis relâchées, généralement pendant l'été. L'effet de ces lâchers sur la population sauvage est peu documenté. Comme précisé précédemment, faute d'informations à ce sujet nous n'avons pas noté si le couple était effectivement bagué (donc issu d'un élevage) ou sauvage.

Nous ne pouvons donc pas conclure sur le caractère nicheur de cette espèce sur l'ENS de la Vallée en Barret. Toutefois, du fait de la disparition des individus sauvages dans la région Rhône-Alpes, il était important de clarifier sa situation.

Alouette lulu (*Lullula arborea*)

Cette espèce affectionne les terrains secs et bien éclairés avec alternance de milieux ouverts et de couvert végétal peu dense. C'est sans doute la raison pour laquelle on retrouve plusieurs couples d'Alouettes lulu sur les plateaux de l'ENS dans les champs de fruitiers qui longent la route de Chaponost, dans la commune de Soucieu-en-Jarret. On la remarque surtout grâce à son chant en vol, un enchaînement de « lu - lu - lu -lu » de plus en plus graves. C'est l'intensification de l'agriculture qui lui confère son statut de protection (« Vulnérable »). Les pesticides éliminent ses proies et la monoculture ne lui offre plus le refuge nécessaire à sa nidification.

Cette espèce est donc considérée comme nicheuse sur l'ENS de la Vallée en Barret.

Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) et la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*)

Pie-grièche mâle, ©Victor MARTZ

La Pie-grièche écorcheur est un passereau, à l'instar du Tarier. Le plus souvent à l'affût sur une branche d'aubépine ou un fil barbelé, elle a l'habitude d'y empaler ses proies (gros insectes, campagnols, oisillons...). On l'identifie facilement grâce au bandeau noir qu'elle a sur les yeux.

La Pie-grièche écorcheur a été observée le long du chemin du Garon et au bout du chemin de la Gerles (au niveau des serres).

De nombreux couples observés nous la confirment comme étant nicheuse.

Une Pie-grièche grise a été identifiée avant les virages de la route de Chaponost, dans la commune de Soucieu-en-Jarret. Ce seul individu a été observé en compagnie d'autre pie-grièche écorcheur.

Pour les mêmes raisons que le Tarier, la Pie-grièche écorcheur est en régression sur le territoire français.

La Pie-grièche écorcheur est une espèce indicatrice de la bonne qualité des milieux campagnards, riches et diversifiés. L'ensemble des écosystèmes constitué par des haies, des herbages et des espaces ouverts de l'ENS semblent être riche en entomofaune pour pouvoir maintenir les populations de cette espèce.



Contrairement à la Pie-grièche écorcheur (statut « faible risque » mais l'espèce est tout de même en régression), la Pie-grièche grise est en danger dans toute la France et en grave danger dans la région Rhône-Alpes. Elle est sédentaire, la migration ne se fait que pour certains individus du grand Nord. **Une seule observation laisse supposer que la Pie-grièche grise ne soit que de passage dans la vallée.**

Grosbec Casse-noyaux (*Coccothraustes coccothraustes*)

On le retrouve en Europe, Asie et Afrique du Nord. Habitué des vergers, des parcs arborés et des forêts de feuillus, c'est un oiseau très discret dont on ne distingue généralement que le chant (statut : Faible risque mais en régression). Relativement difficile à observer, le suivi des populations est ardu mais il serait de moins en moins rencontré ces dernières années.

Cette espèce a été observée à trois reprises (printemps et été 2013). C'est la première fois qu'il l'était si nous nous référons aux précédentes études avifaunistique réalisées sur l'ENS de la Vallée en Barret. De plus, des informations communiquées par un des riverains tendent à nous indiquer qu'**au moins un couple serait nicheur aux alentours de l'auberge du Garon**. Toutefois, nous ne pouvons pas affirmer son statut de reproducteur sur des oui-dire.

Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)

L'Hirondelle rustique est relativement dépendante de l'Homme. Elle niche généralement sous le toit de maisons villageoises ; on la retrouve donc sur l'ENS aux abords de chaque lieu-dit ou maison isolée. Elle est reconnaissable grâce aux filets qui terminent sa queue et à la tache rouge qu'elle possède sous la gorge. Son habitude à côtoyer l'homme la rend très vulnérable lors de nos activités et elle n'est pas toujours acceptée sous nos toits. Elle est cependant présente en grand nombre sur l'ENS.

L'espèce est considérée comme nicheuse sur l'ENS de la Vallée en Barret, et elle fait partie des 3 espèces en danger que nous avons recensées.

Hirondelle rustique, ©Victor MARTZ



Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*)

Le Gobemouche noir est facilement reconnaissable à ses contrastes noir/blanc assez marqués. Son terrain de chasse de prédilection est bien représenté sur l'ENS ; la forêt de feuillus aux arbres espacés et au sous-bois peu dense lui convient parfaitement. Malgré son nom, le Gobemouche noir préfère se nourrir de chenilles et d'arthropodes rampants en général.

Migrateur, il arrive en avril et repart en septembre en Afrique Centrale. Peu présent dans la vallée (statut vulnérable), les 2 observations réalisées (22 avril en matinée et 9 juillet 2013) correspondent au passage pré-nuptial de l'espèce et post-nuptial précoce de juillet. **L'espèce ne peut donc pas être considérée comme nicheuse.**

Œdicnème criard (*Burhinus oedicephalus*)

L'Œdicnème criard (*Burhinus oedicephalus*) est semi-nocturne et donc assez difficile à observer (statut vulnérable). Néanmoins, la puissance de son cri caractéristique nous a permis d'en retrouver dans la partie Nord-Est de l'ENS. Il avait déjà été indiqué durant les campagnes de recensement précédentes (Latitude, 2012).

Ces échassiers limicoles nichent pour la plupart dans le Nord et l'Est de l'Europe puis partent vers le Sud à l'automne. La période de nidification peut se prolonger jusqu'à mi-août. Néanmoins, ils ne migrent pas avant octobre.

L'espèce est donc considérée comme nicheuse sur l'ENS de la Vallée en Barret.

Bruant proyer (*Miliaria calandra*)

Ce petit passereau, avec son plumage relativement terne et discret, affectionne les postes de chant élevés et dégagés. Peu farouche, il fréquente beaucoup les pâtures et les champs de céréales. Menacée par l'intensification agricole et sensible aux changements climatiques trop capricieux de ces dernières années, l'espèce est en phase de déclin. En Rhône-Alpes, elle est classée espèce « en danger » depuis 2008.

Plusieurs individus ont été observés aussi bien du côté de Combarembert, qu'au niveau de la Gerle.

Bruant proyer, ©Victor MARTZ



Quelques rencontres à partir de la fin du mois de mai jusqu'en juillet nous ont confirmé que **l'espèce est nicheuse**, la femelle ayant sa première nichée en mai-juin.

Comme pour la Pie-grièche écorcheur, mais dans une moindre mesure, le Bruant proyer est une espèce indicatrice de la qualité des milieux. Spécialiste des milieux ouverts, sa présence confirme la bonne qualité de ces milieux.

Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*)

Petit rapace actif de nuit essentiellement, elle possède un statut vulnérable sur la liste rouge des vertébrés de Rhône-Alpes.

Elle a été observée à de nombreuses reprises au niveau d'une ancienne bâtisse de stockage de grain où elle a d'ailleurs établi son nid. **La Chevêche d'Athéna est donc considérée comme nicheuse sur l'ENS.**

Jusque dans les années 1960, l'espèce était surtout menacée par l'usage de pesticides. Depuis, les professionnels de l'agriculture ont appris à utiliser ces produits et connaissent leurs conséquences sur l'environnement. De ce fait, les populations de Chevêches se sont plus ou moins stabilisées.

Elles restent néanmoins impactées par les changements dans leurs habitats, les pertes de vieilles haies et de vieux arbres. Elles sont aussi sensibles aux hivers rigoureux.

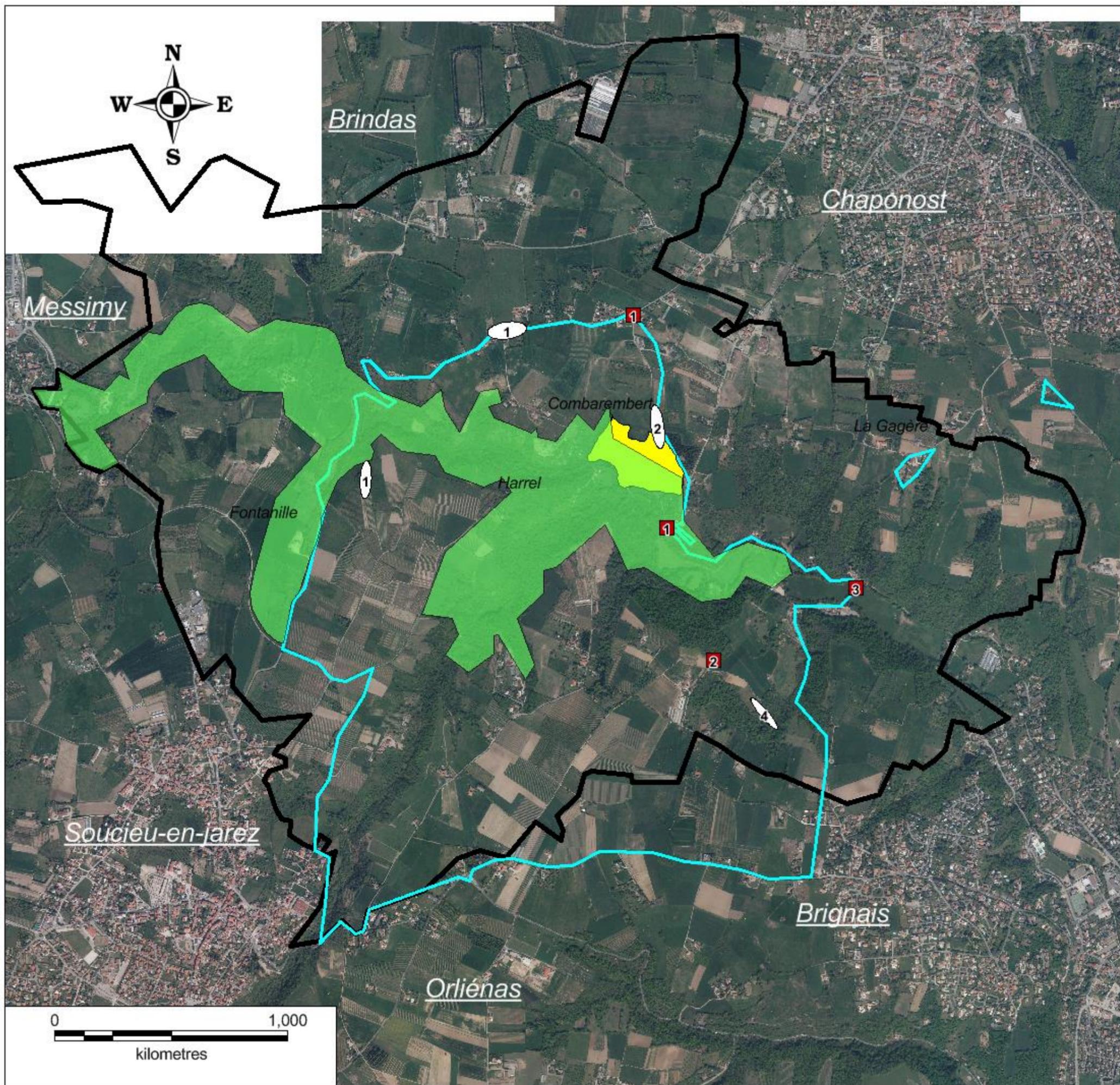
La chevêche d'Athéna fait actuellement l'objet d'une politique de repeuplement en France en cours d'évaluation.

De plus, c'est une espèce indicatrice de la bonne qualité des milieux agricoles.

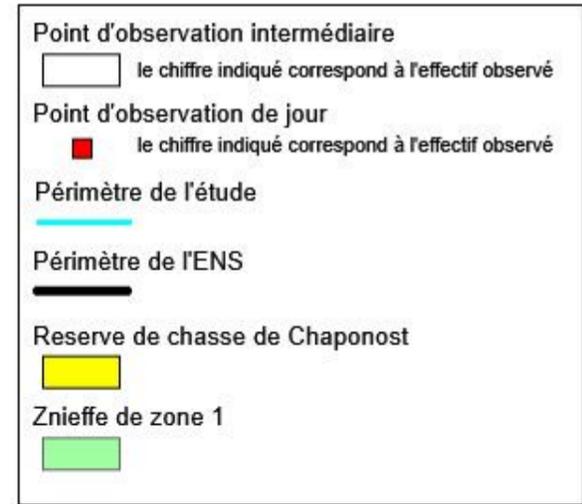
Les cartes suivantes permettent d'identifier la répartition géographique des espèces patrimoniales observées sur le territoire de l'ENS.

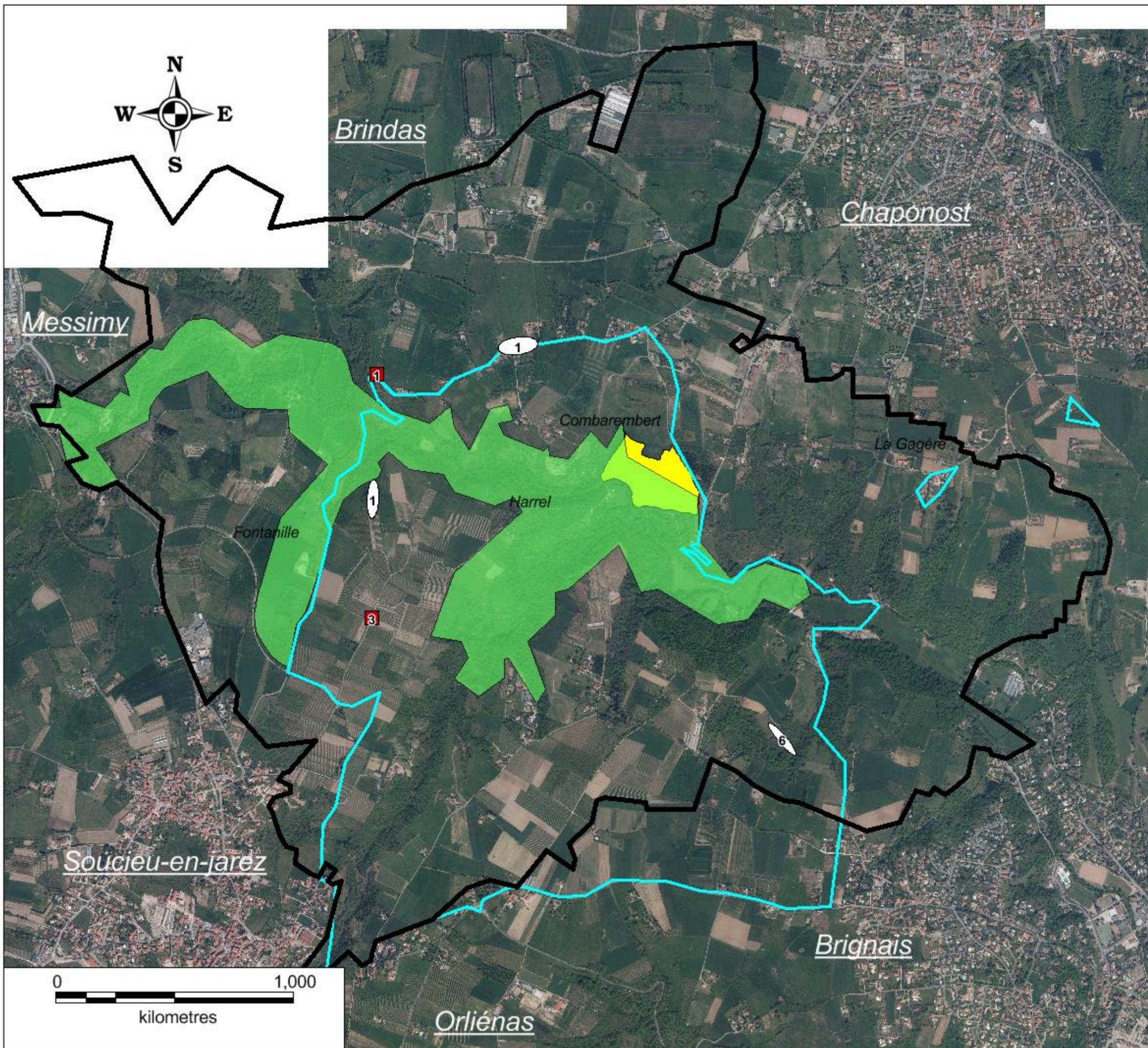
Chevêche d'Athéna, ©Victor MARTZ





Répartition géographique de la Tourterelle des bois





Répartition géographique de la Cheveche d'athéna

point d'observation intermédiaire
 ◻ Le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé

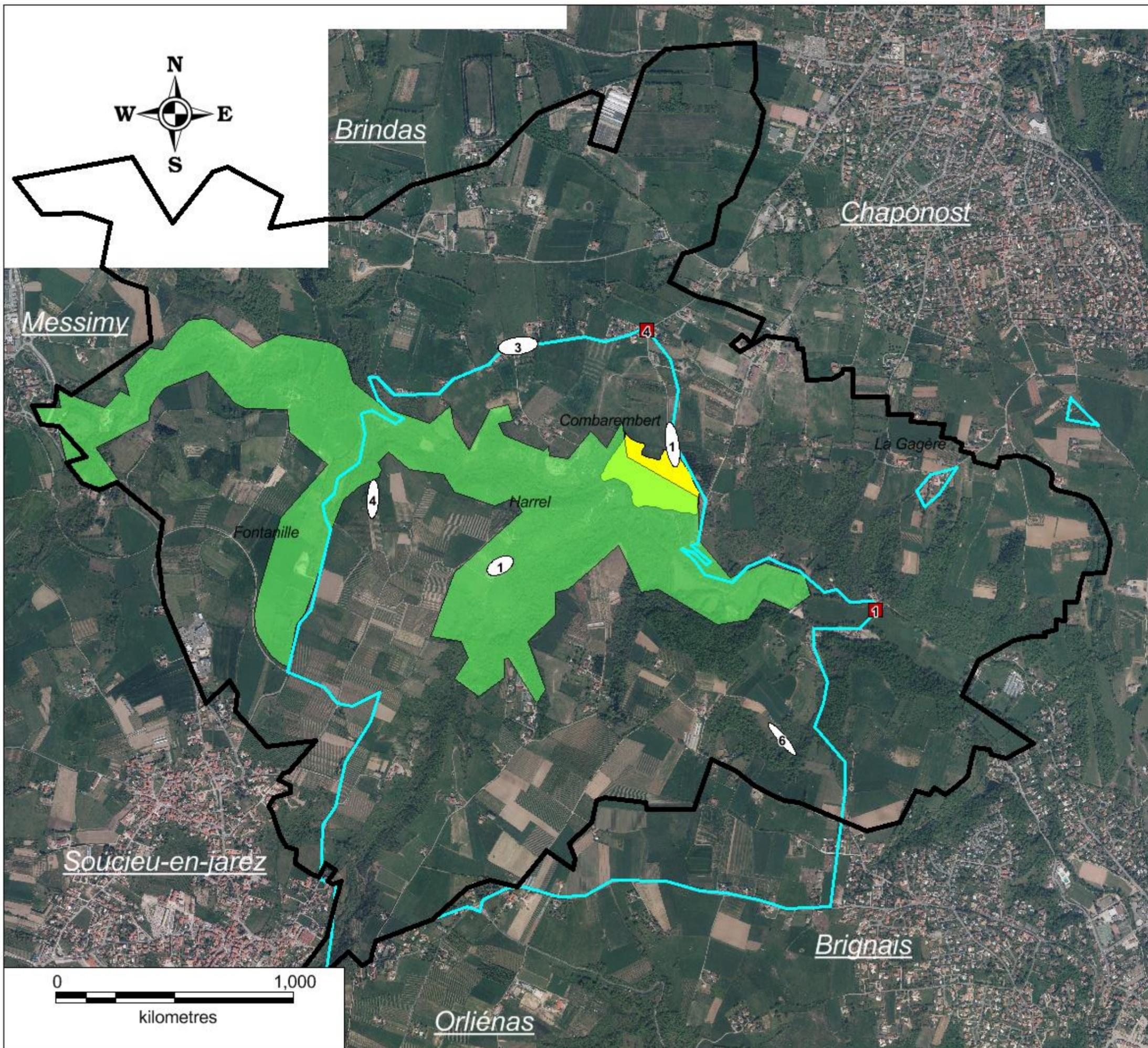
Point d'observation de jour
 ■ Le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé

Périmètre de l'étude
 —

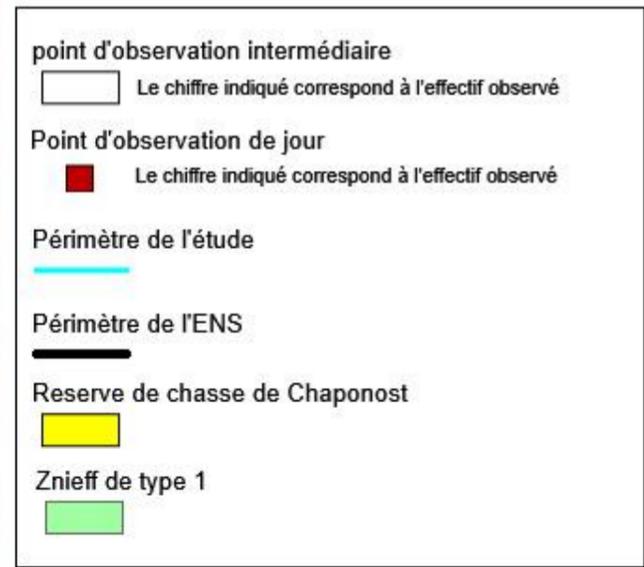
Périmètre de l'ENS
 —

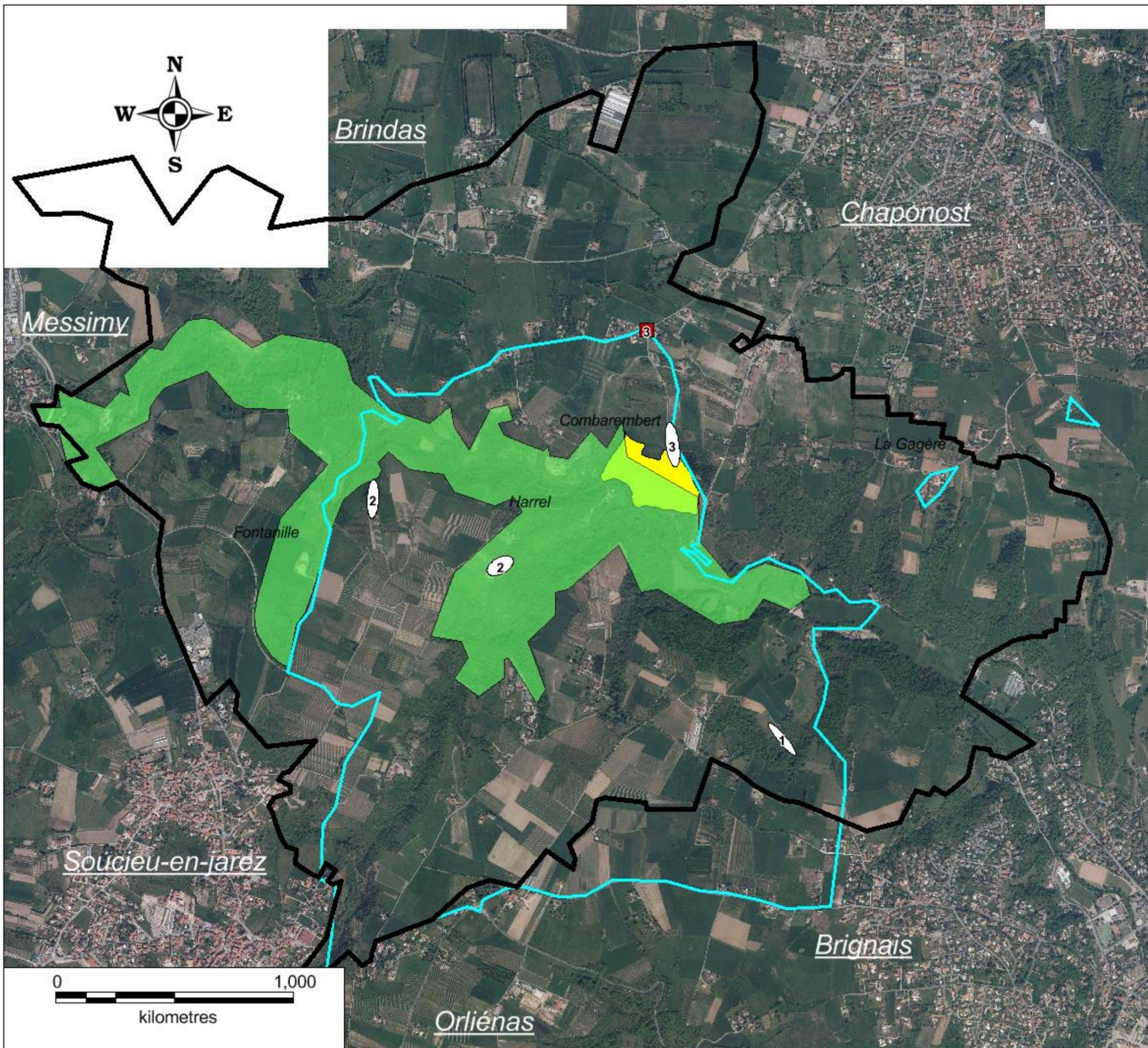
Reserve de chasse de Chaponost
 ■

Znieff de type 1
 ■

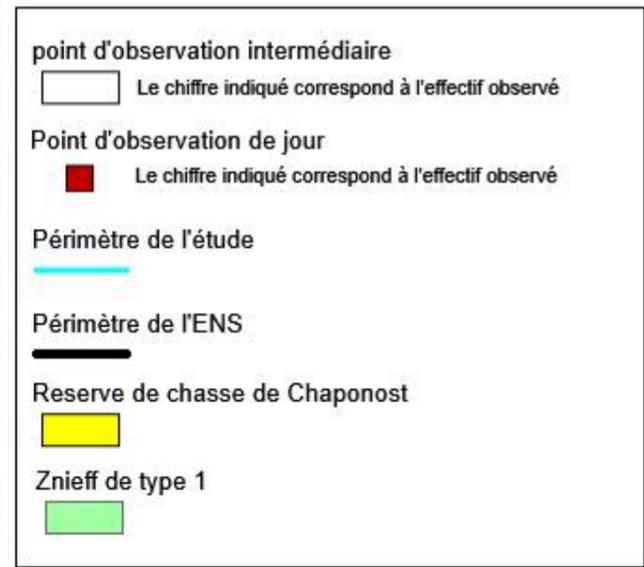


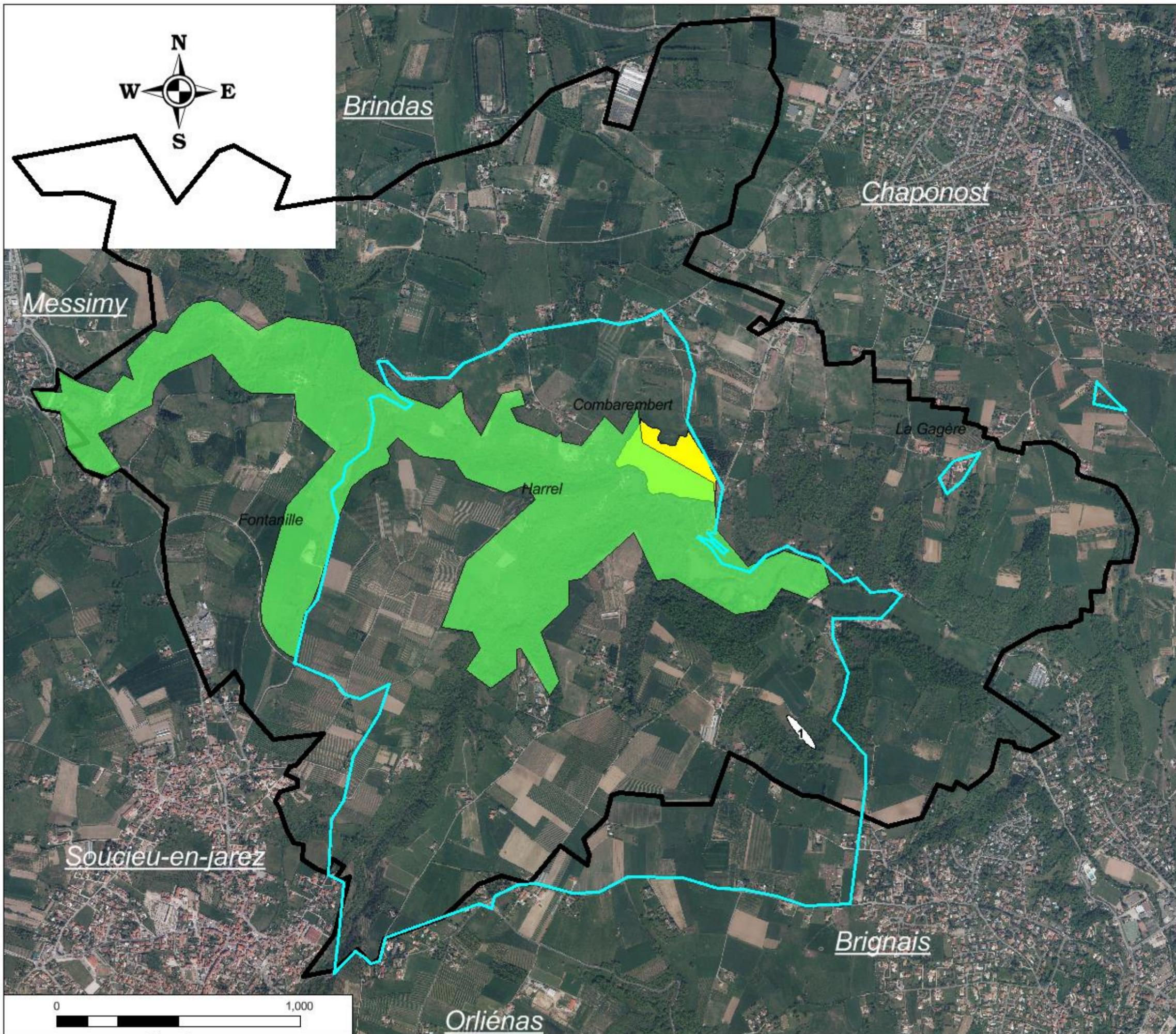
Répartition géographique de la Fauvette grisette





Répartition géographique de la Pie Grièche écorcheur





Répartition géographique du Pipit farlouse

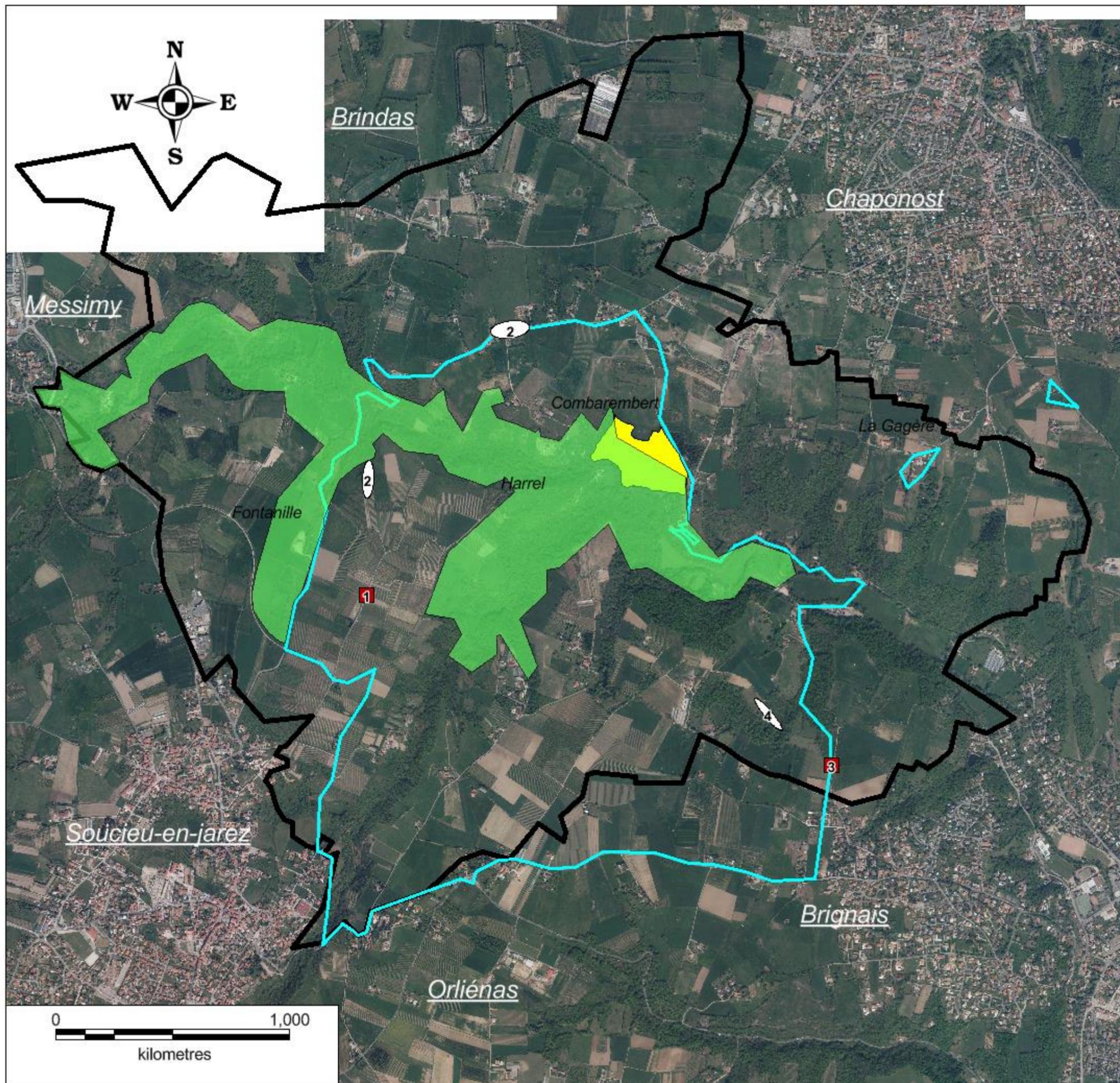
Point intermédiaire
 □ le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé

Périmètre de l'étude
 —

Périmètre de l'ENS
 —

Znieff de type 1
 ■

Réserve de chasse de Chaponost
 ■



Répartition géographique de l'Alouette des champs

Point d'observation intermédiaire
 ◻ le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé

Point d'observation de jour
 ■ le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé

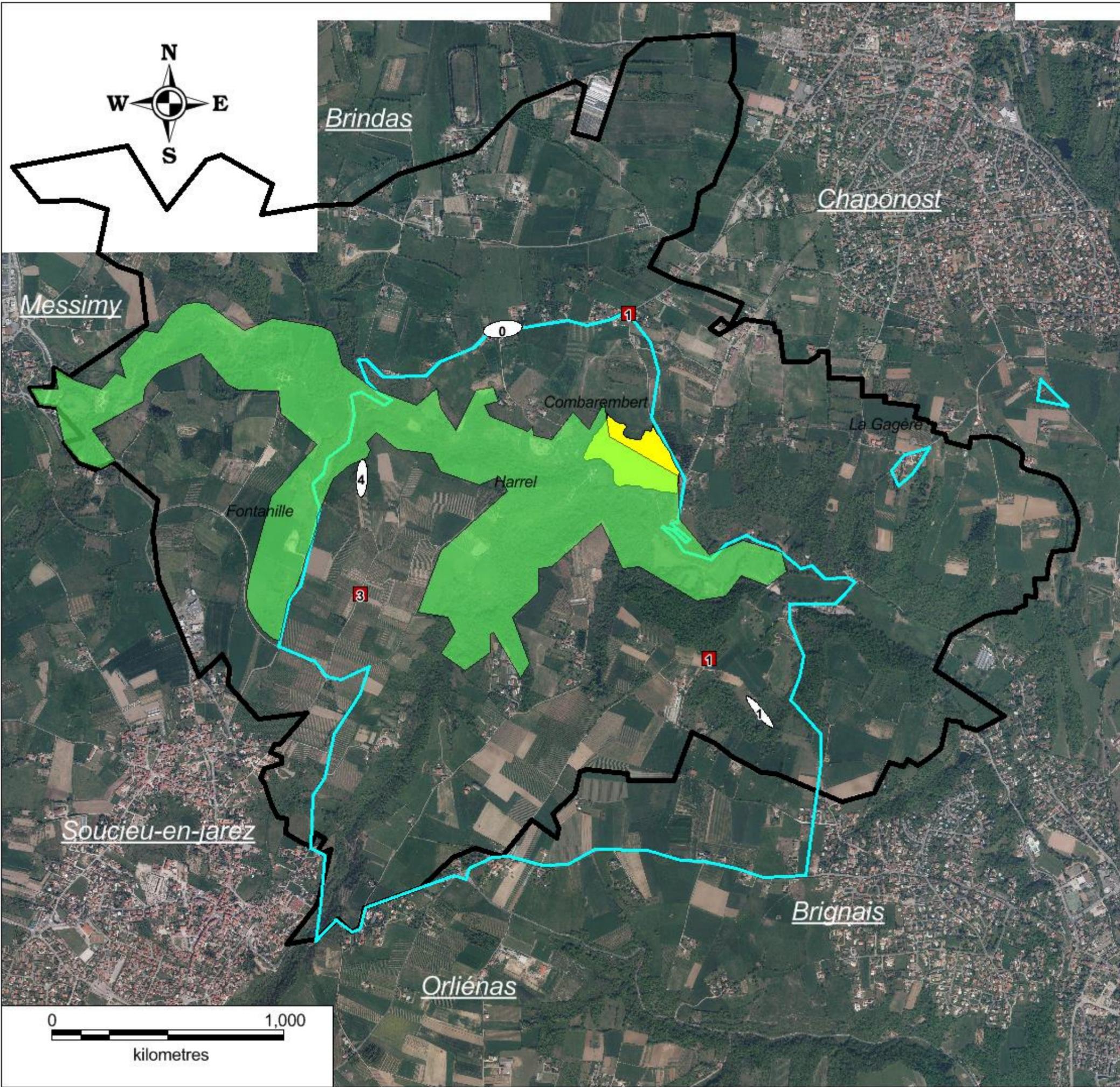
Périmètre de l'étude
 —

Périmètre de l'ENS
 —

Reserve de chasse de Chaponost
 ■

Znieffe de zone 1
 ■





Répartition géographique de l'Alouette lulu

Point d'observation intermédiaire
 ◻ le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé

Point d'observation de jour
 ■ le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé

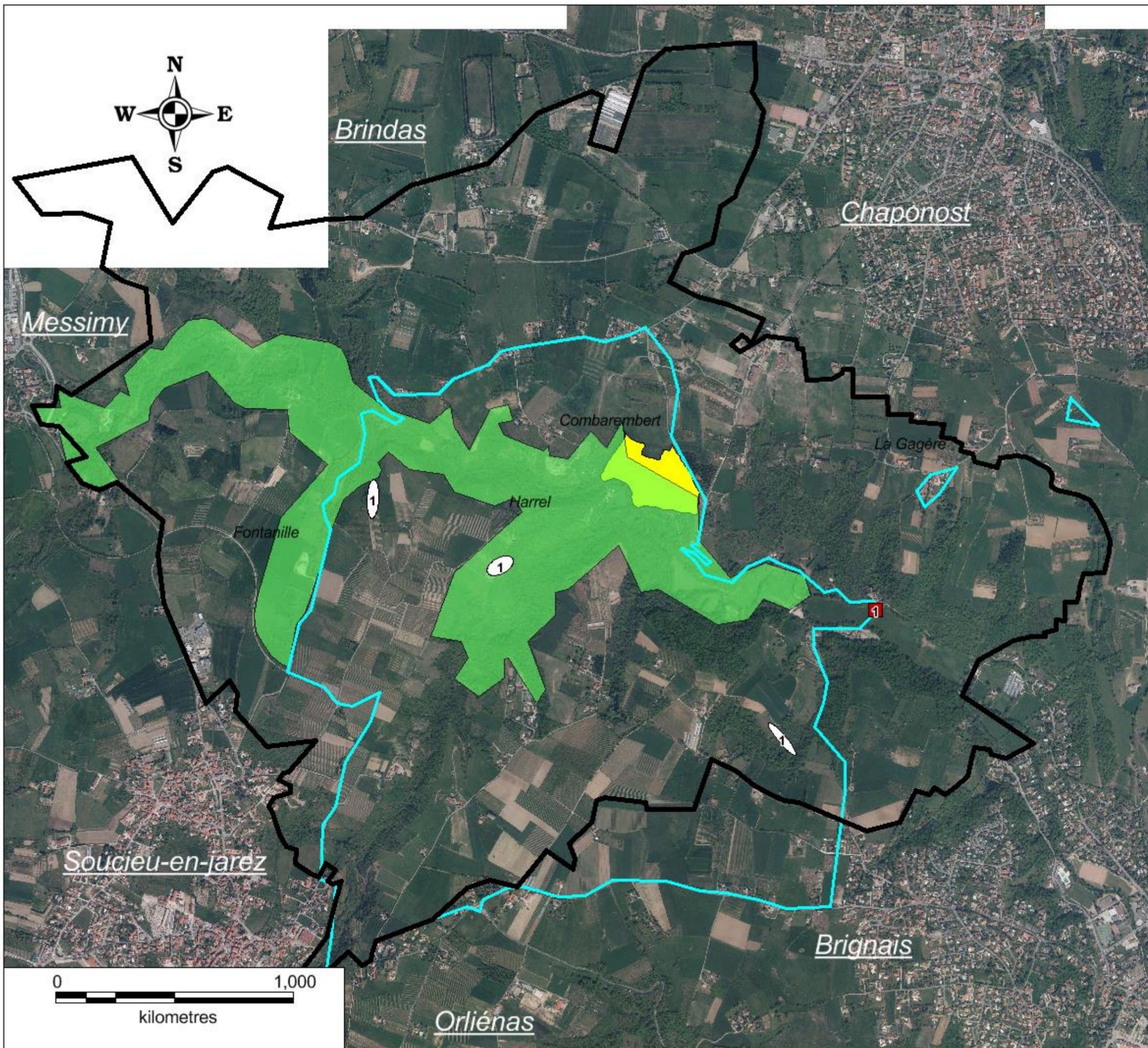
Périmètre de l'étude
 —

Périmètre de l'ENS
 —

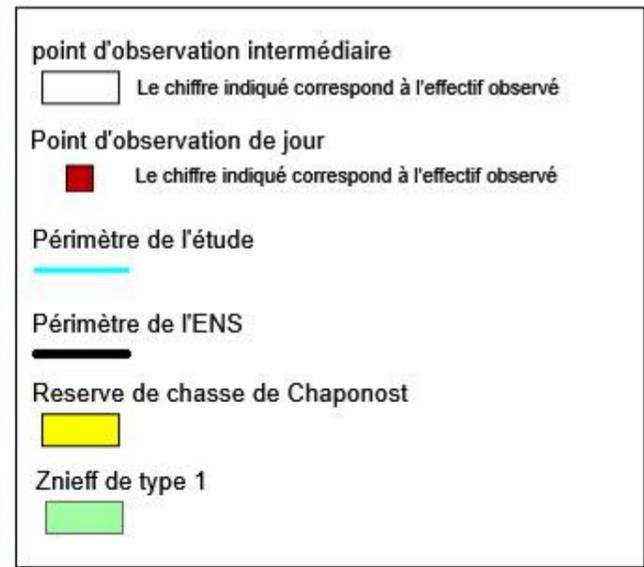
Reserve de chasse de Chaponost
 ■

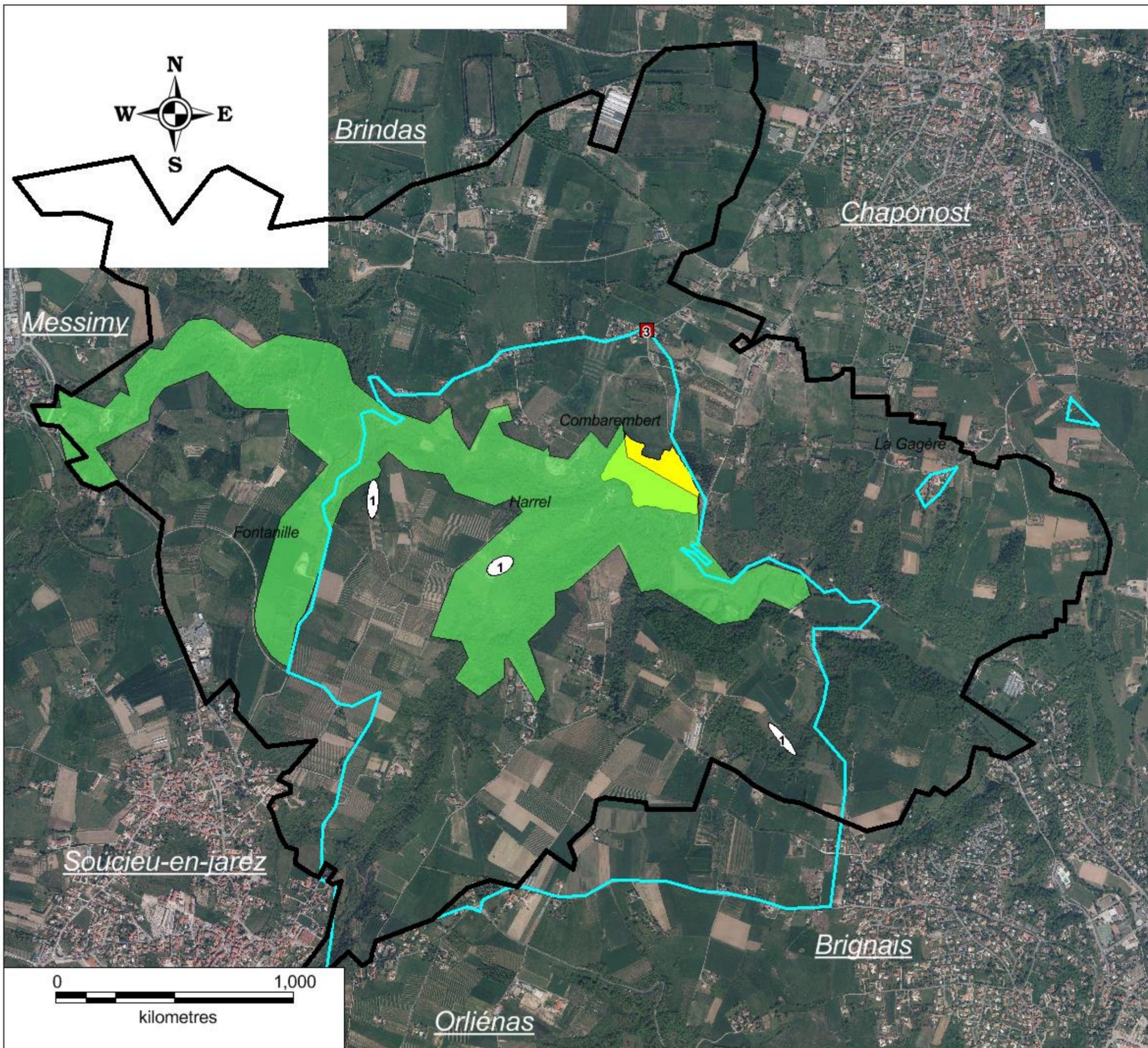
Znieffe de zone 1
 ■





Répartition géographique de l'Epervier d'Europe





Répartition géographique
du Bruyant proyer

point d'observation intermédiaire
 ◻ Le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé

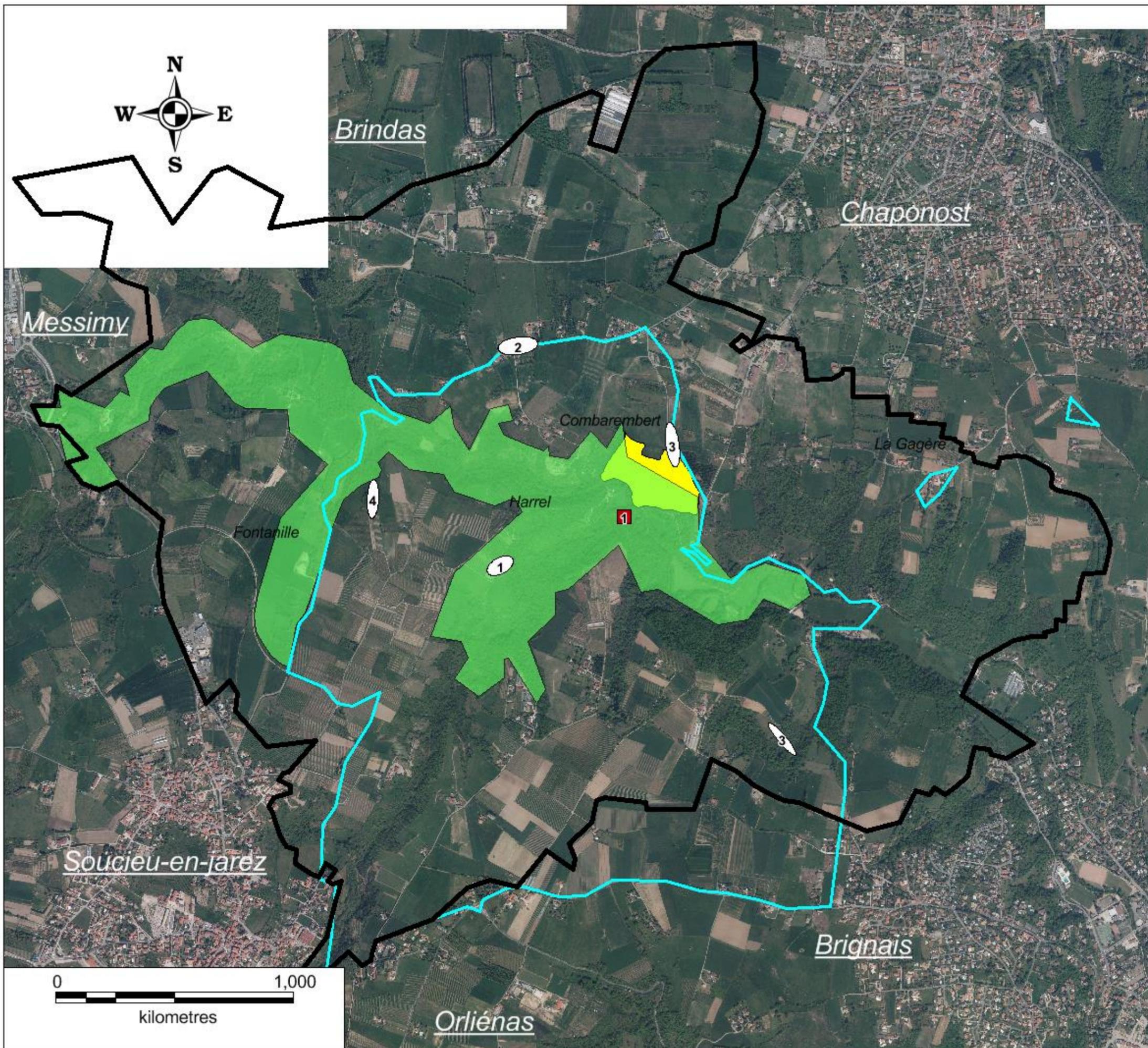
Point d'observation de jour
 ◼ Le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé

Périmètre de l'étude
 —

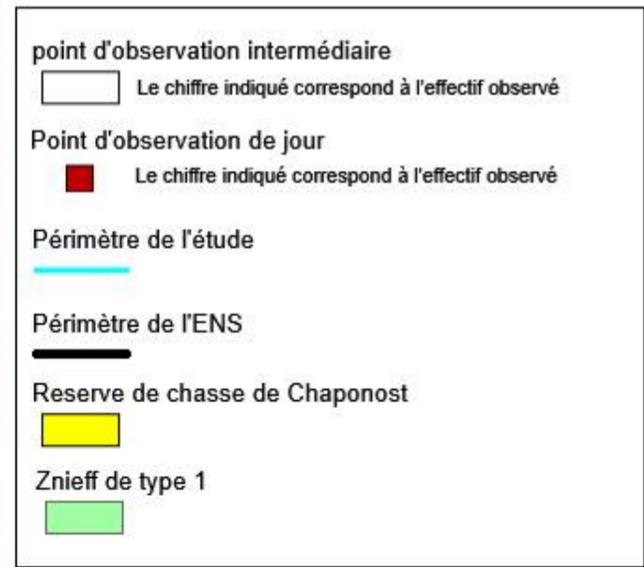
Périmètre de l'ENS
 —

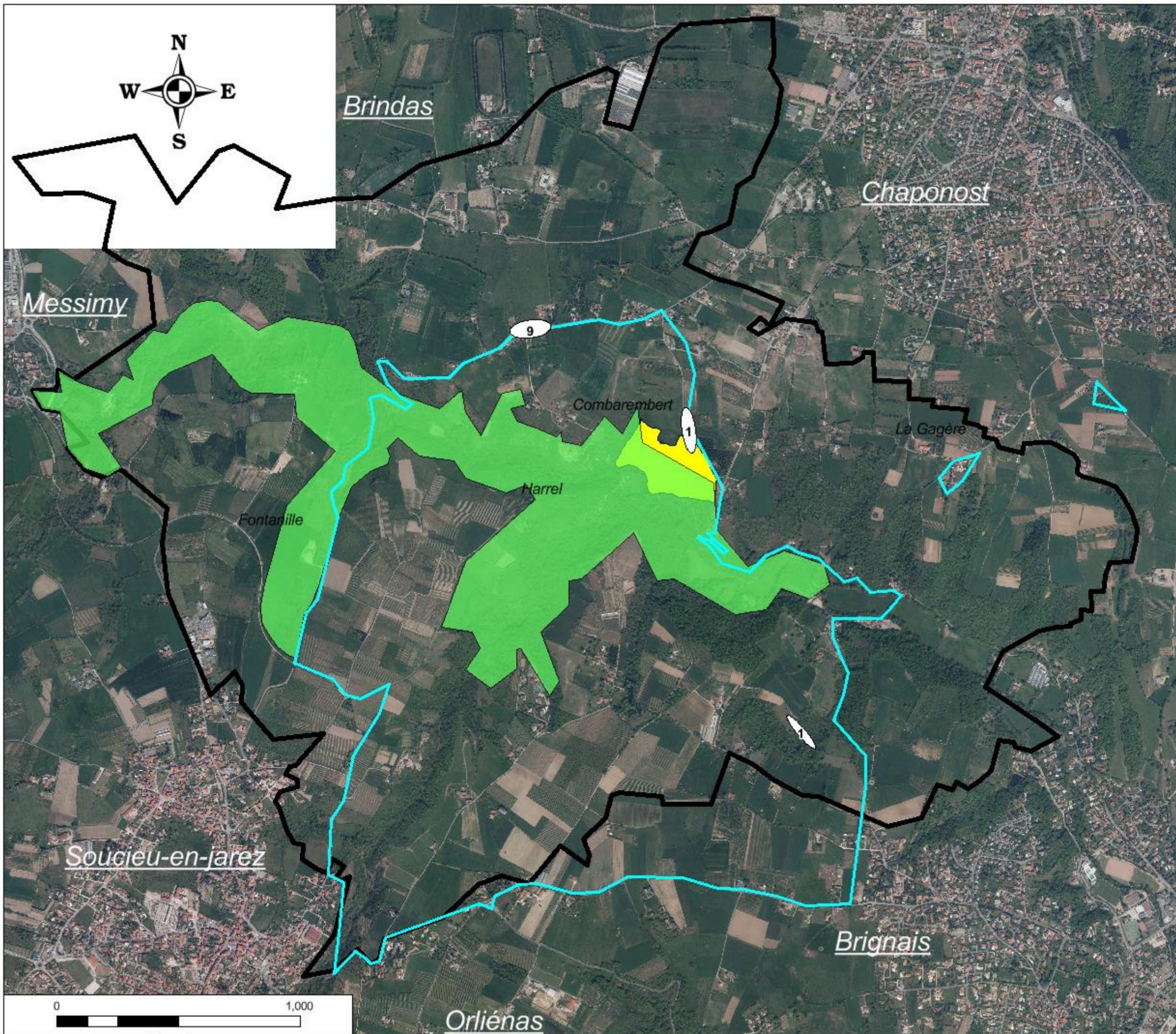
Reserve de chasse de Chaponost
 ◼

Znieff de type 1
 ◼

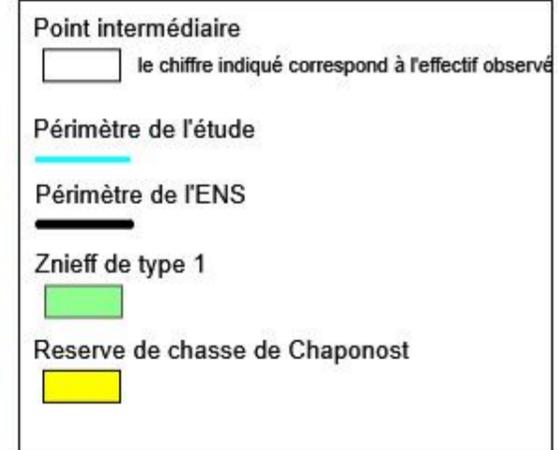


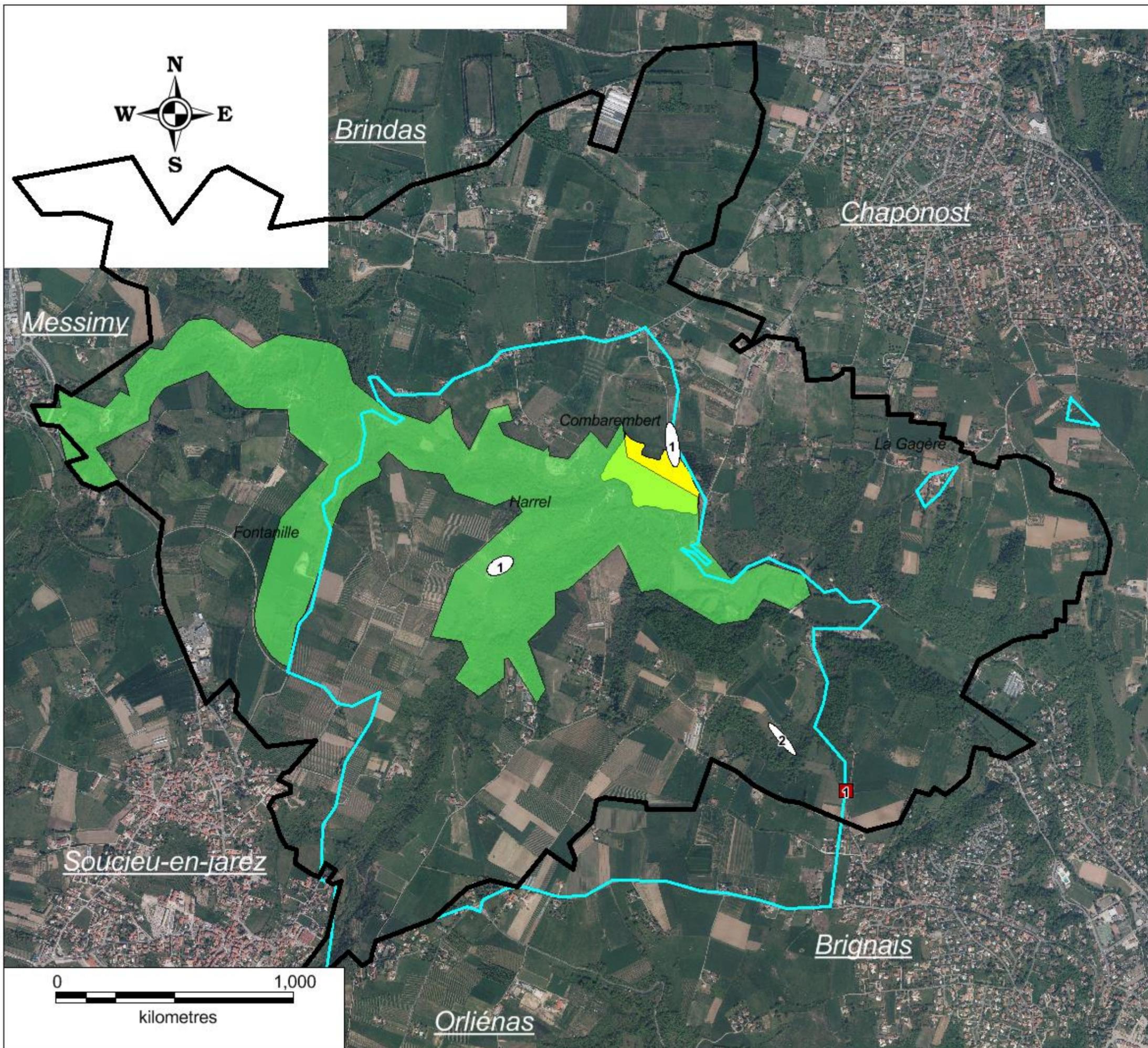
Répartition géographique du Milan royal





*Répartition géographique
du Pigeon colombin*





Répartition géographique
du Pouillot fitis

point d'observation intermédiaire
 ◻ Le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé

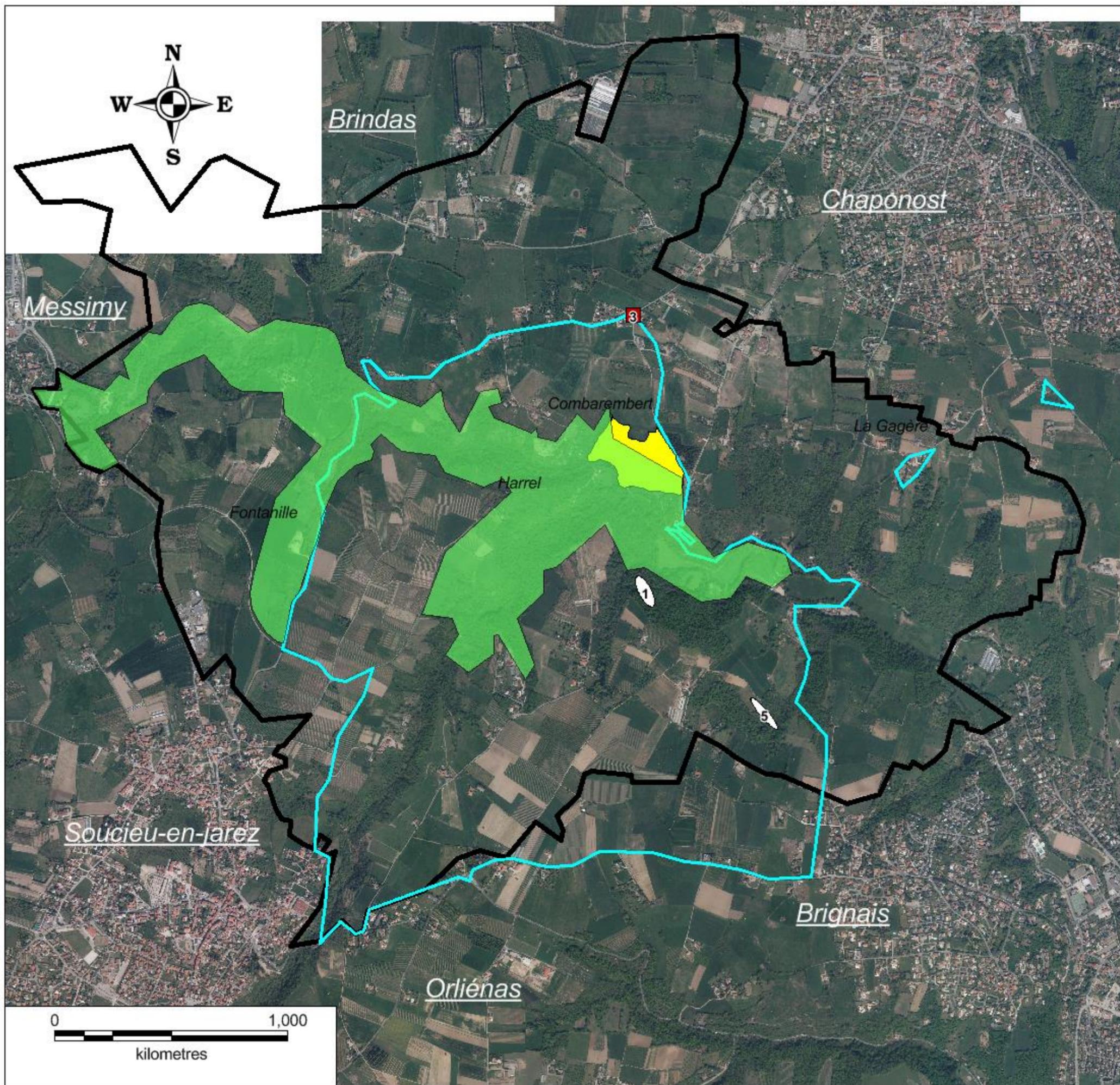
Point d'observation de jour
 ◼ Le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé

Périmètre de l'étude
 —

Périmètre de l'ENS
 —

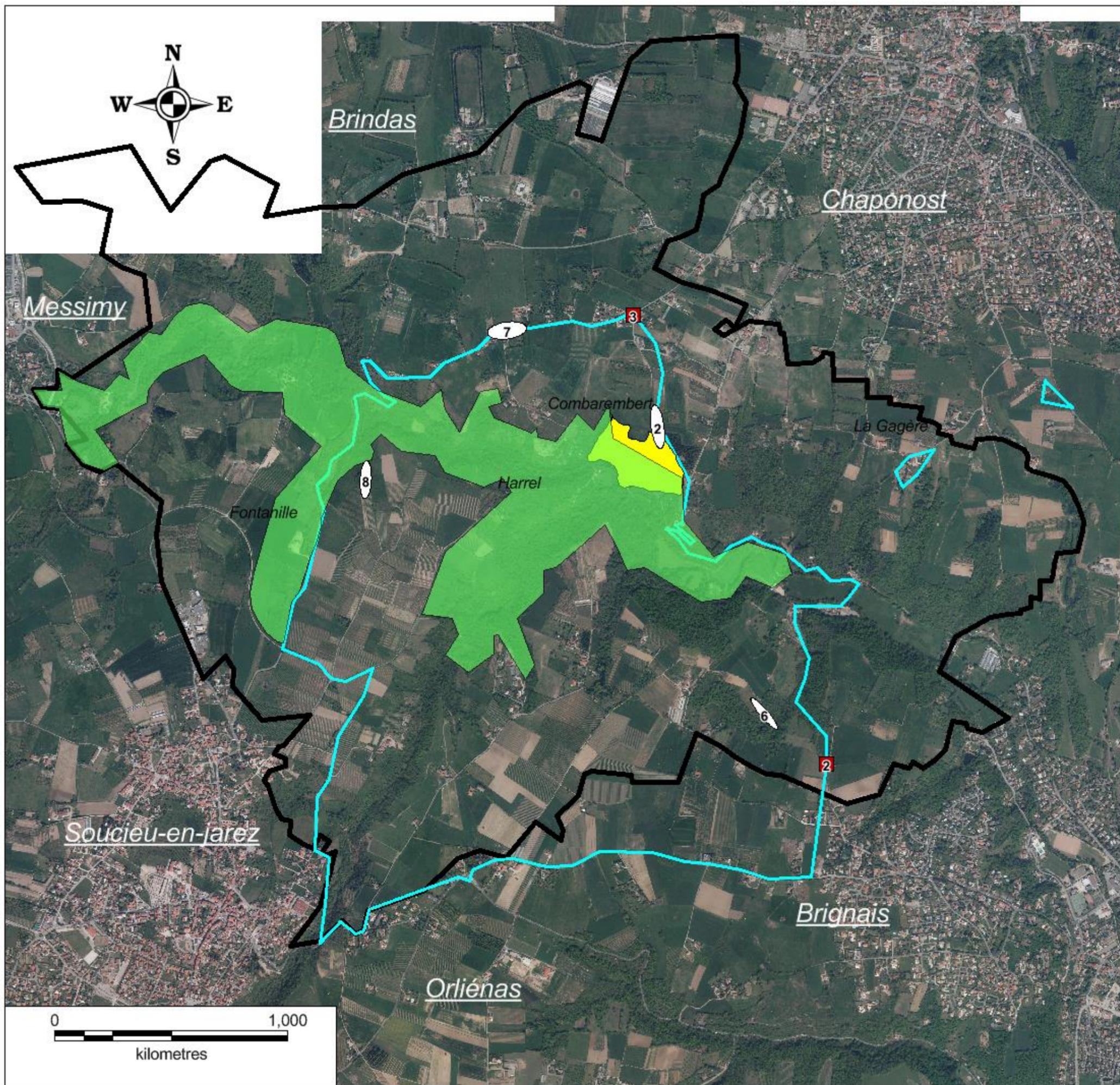
Reserve de chasse de Chaponost
 ◼

Znieff de type 1
 ◼



Répartition géographique du Tarier des prés

- Point d'observation intermédiaire
 le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé
- Point d'observation de jour
 le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé
- Périmètre de l'étude
- Périmètre de l'ENS
- Reserve de chasse de Chaponost
- Znieffe de zone 1



Répartition géographique du Tarier pâtre

Point d'observation intermédiaire
 ◻ le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé

Point d'observation de jour
 ■ le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé

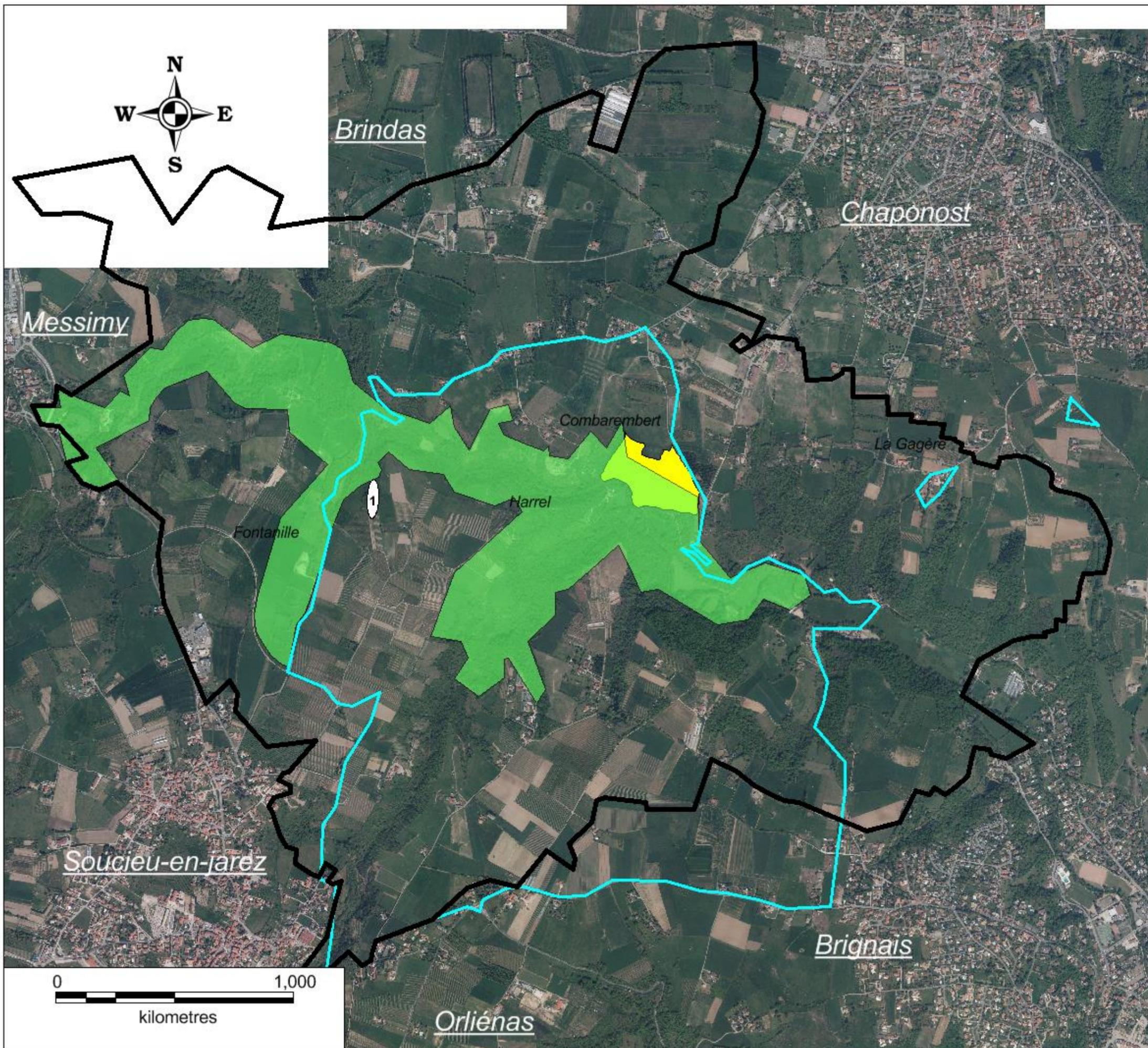
Périmètre de l'étude
 —

Périmètre de l'ENS
 —

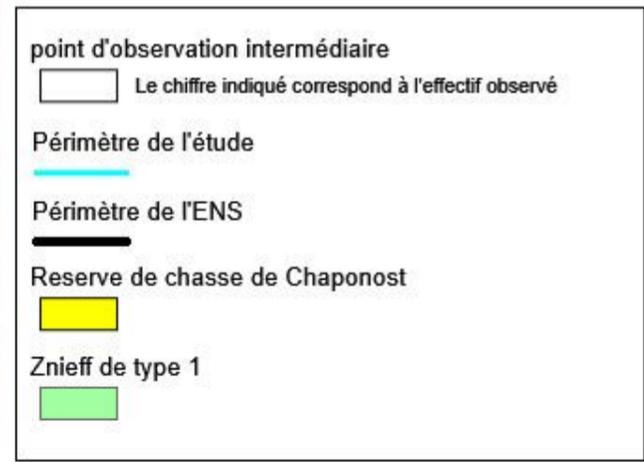
Reserve de chasse de Chaponost
 ■

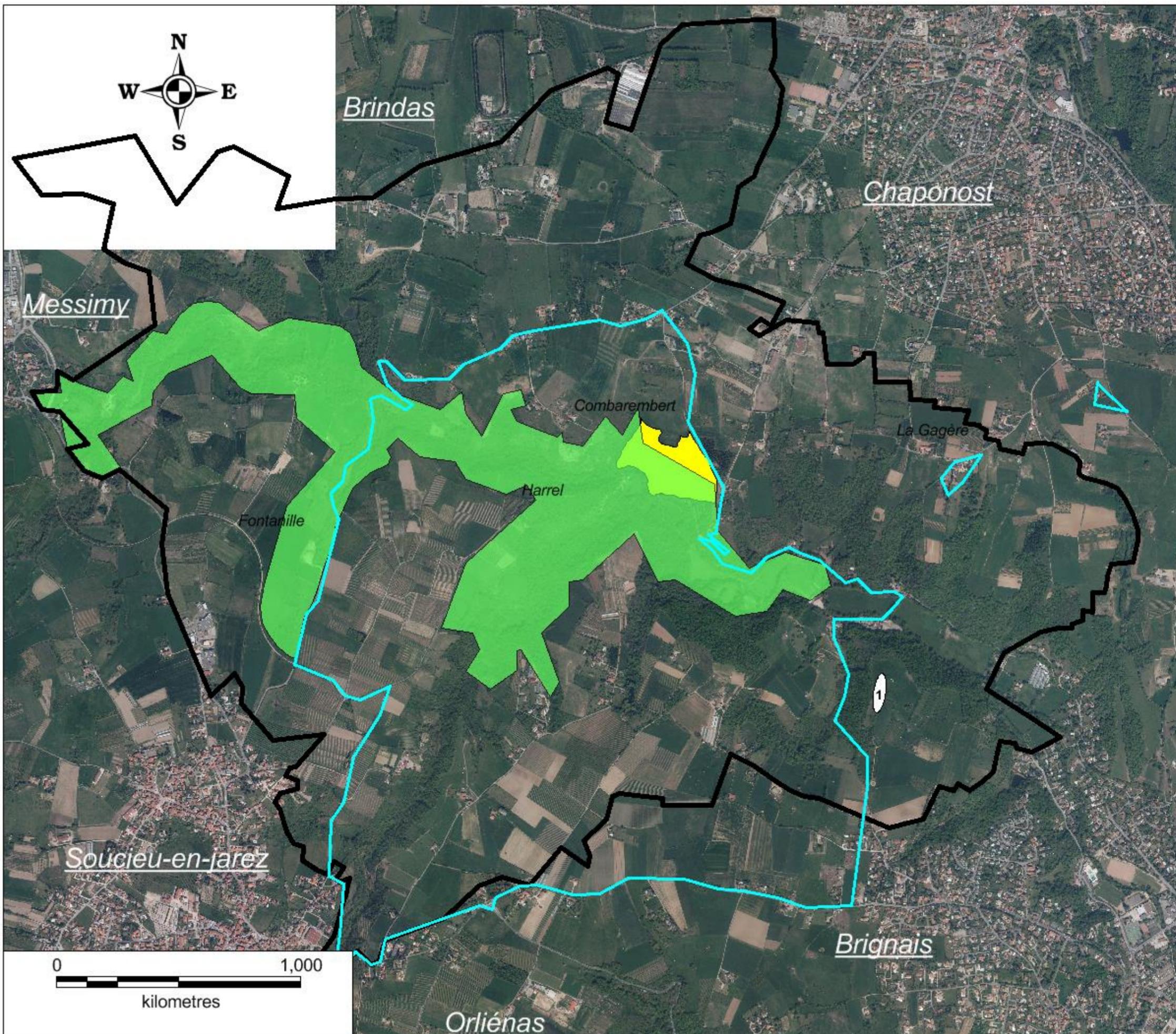
Znieffe de zone 1
 ■



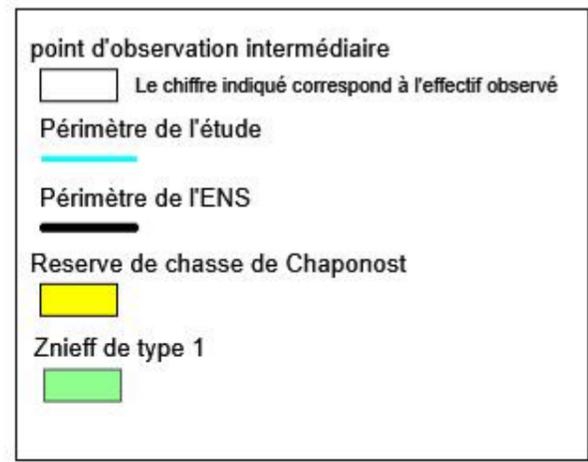


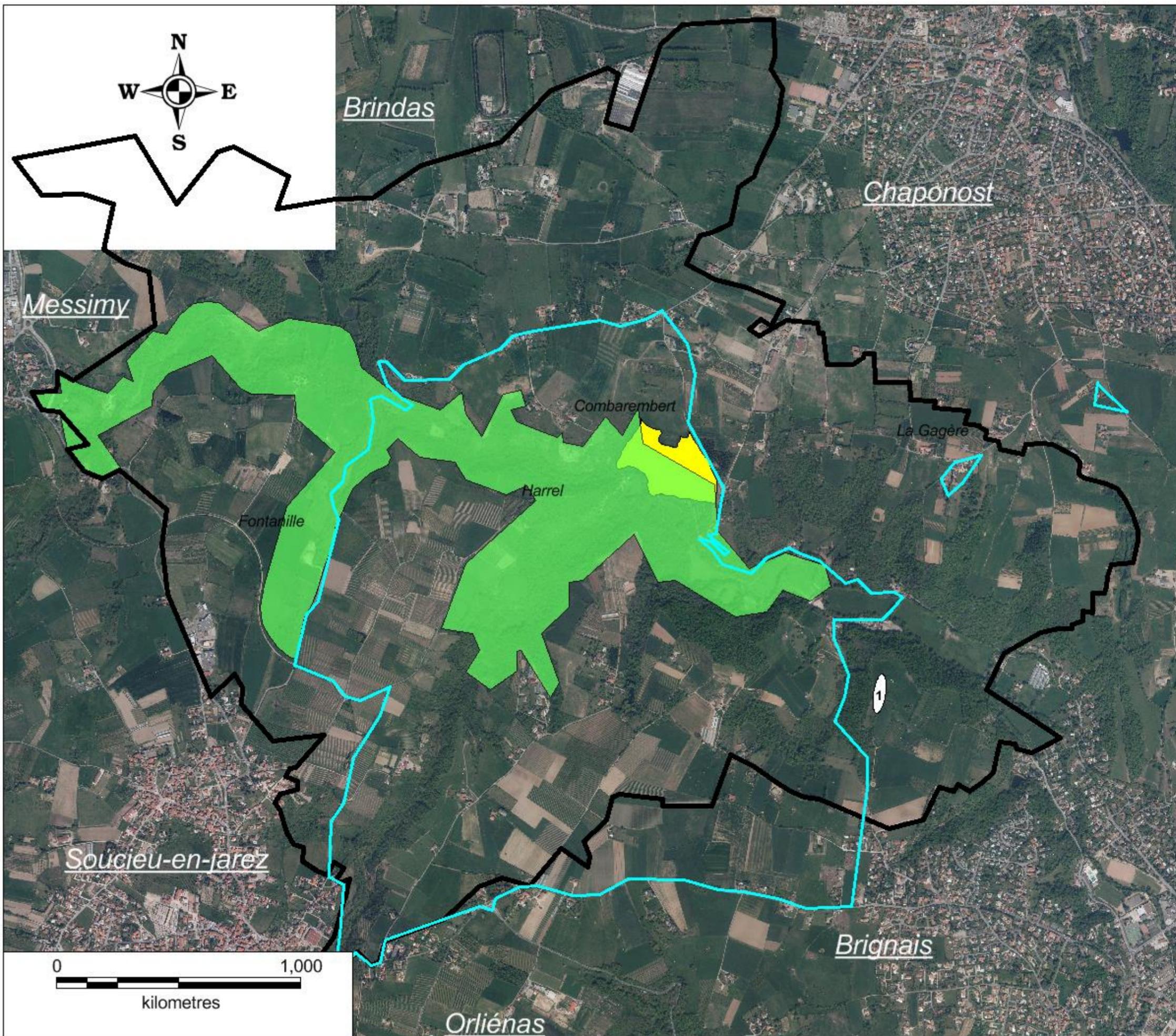
Répartition géographique
du Traquet motteux



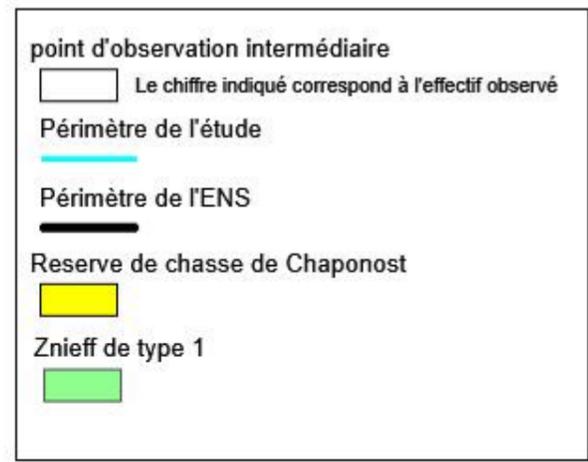


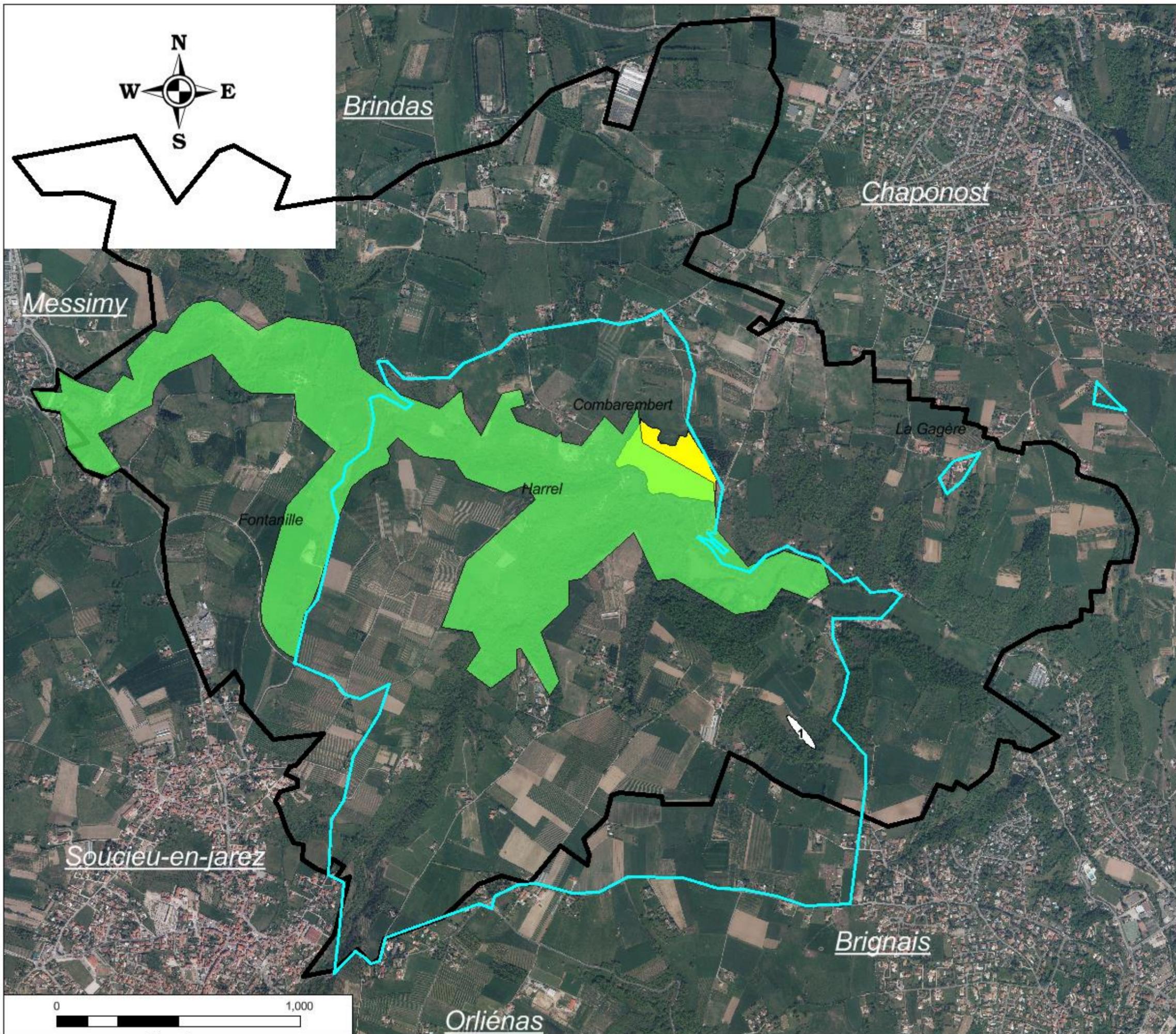
Répartition géographique de la Bondrée apivore





Répartition géographique
du Circaète Jean le blanc





Répartition géographique de la Huppe fasciée

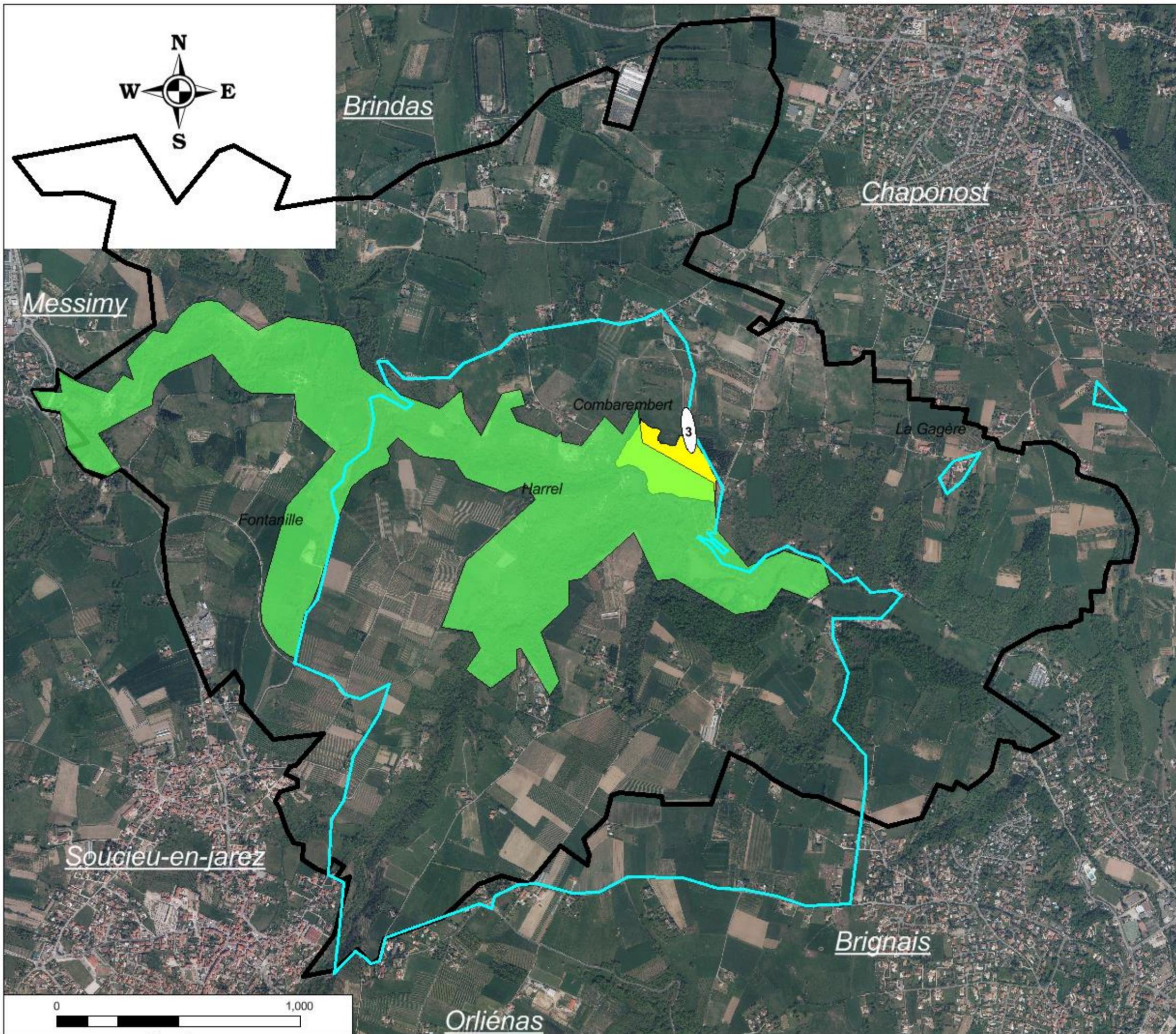
Point intermédiaire
 [] le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé

Périmètre de l'étude
 [cyan line]

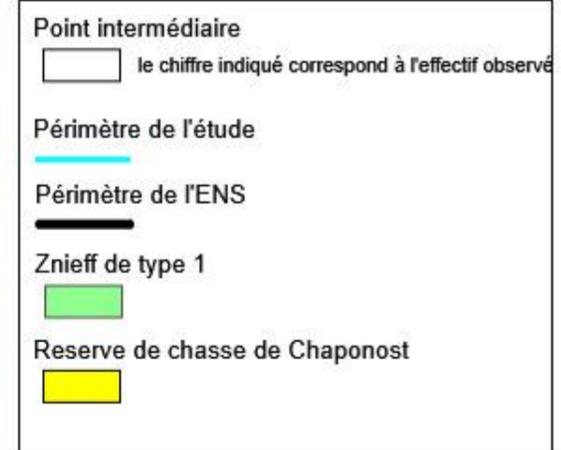
Périmètre de l'ENS
 [thick black line]

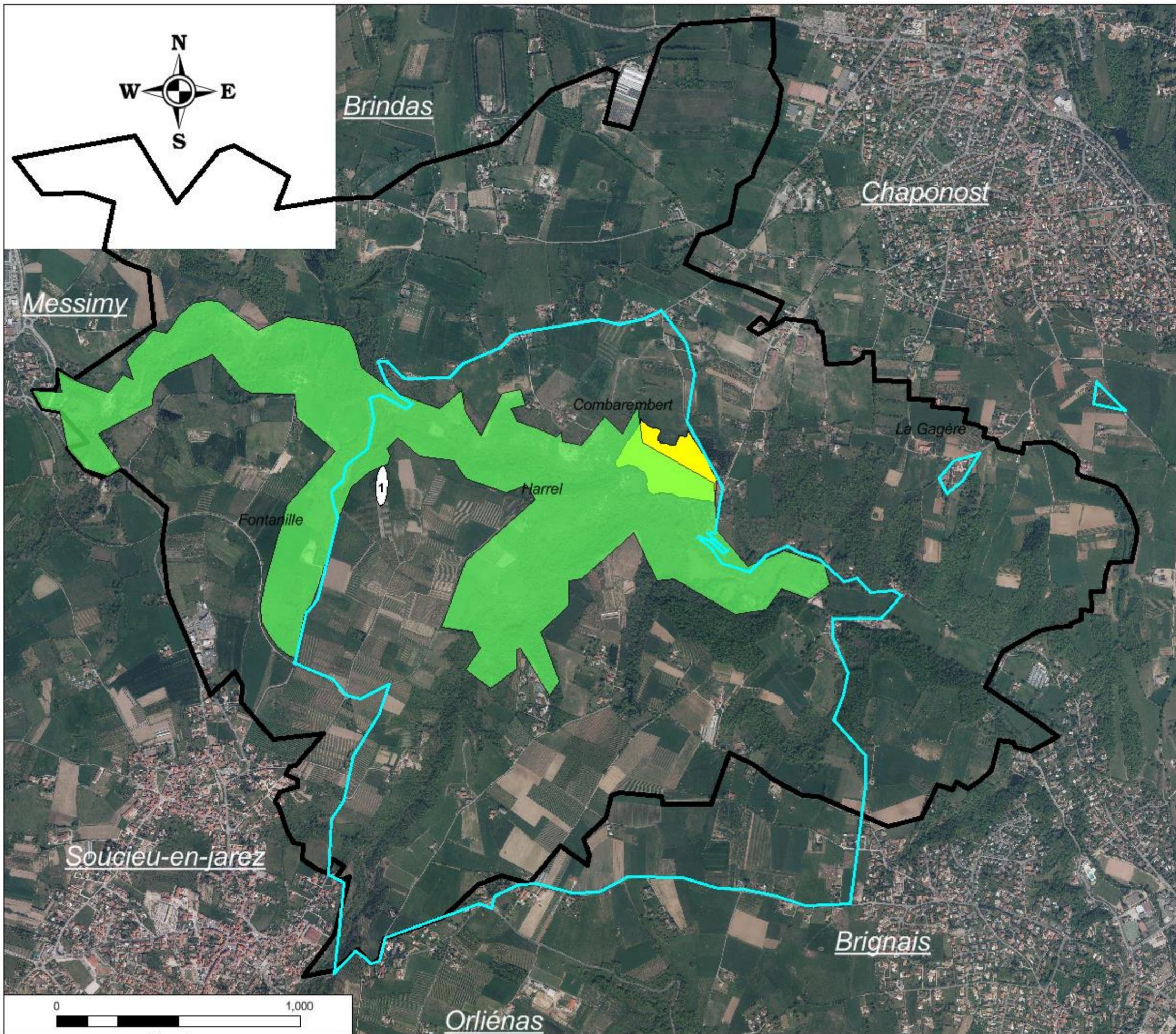
Znieff de type 1
 [green area]

Reserve de chasse de Chaponost
 [yellow area]



Répartition géographique de la Perdrix rouge





Répartition géographique de la Pie grèche grise

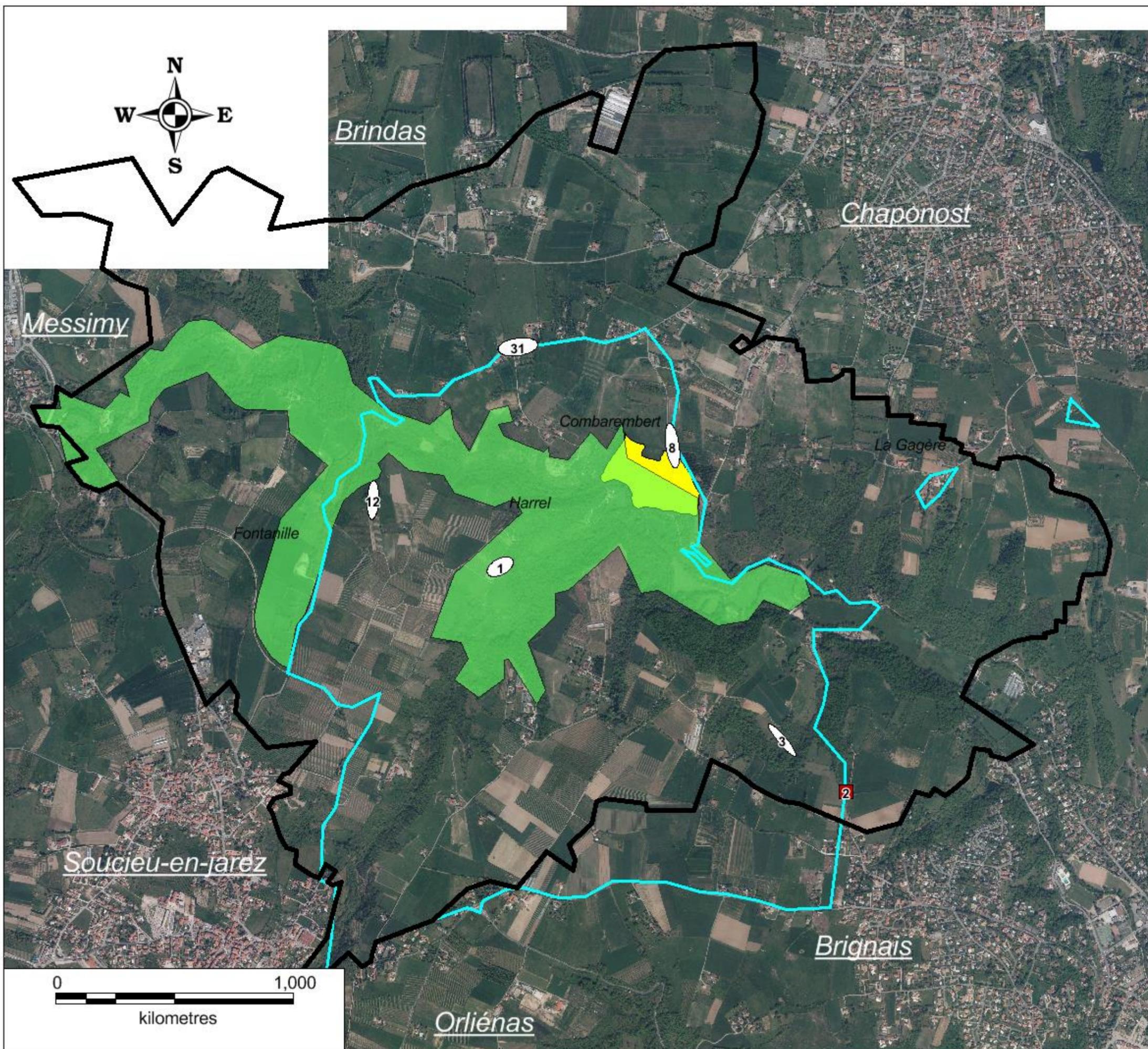
Point intermédiaire
 le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé

Périmètre de l'étude

Périmètre de l'ENS

Znieff de type 1

Reserve de chasse de Chaponost



Répartition géographique de l'Hirondelle rustique

point d'observation intermédiaire
 ◻ Le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé

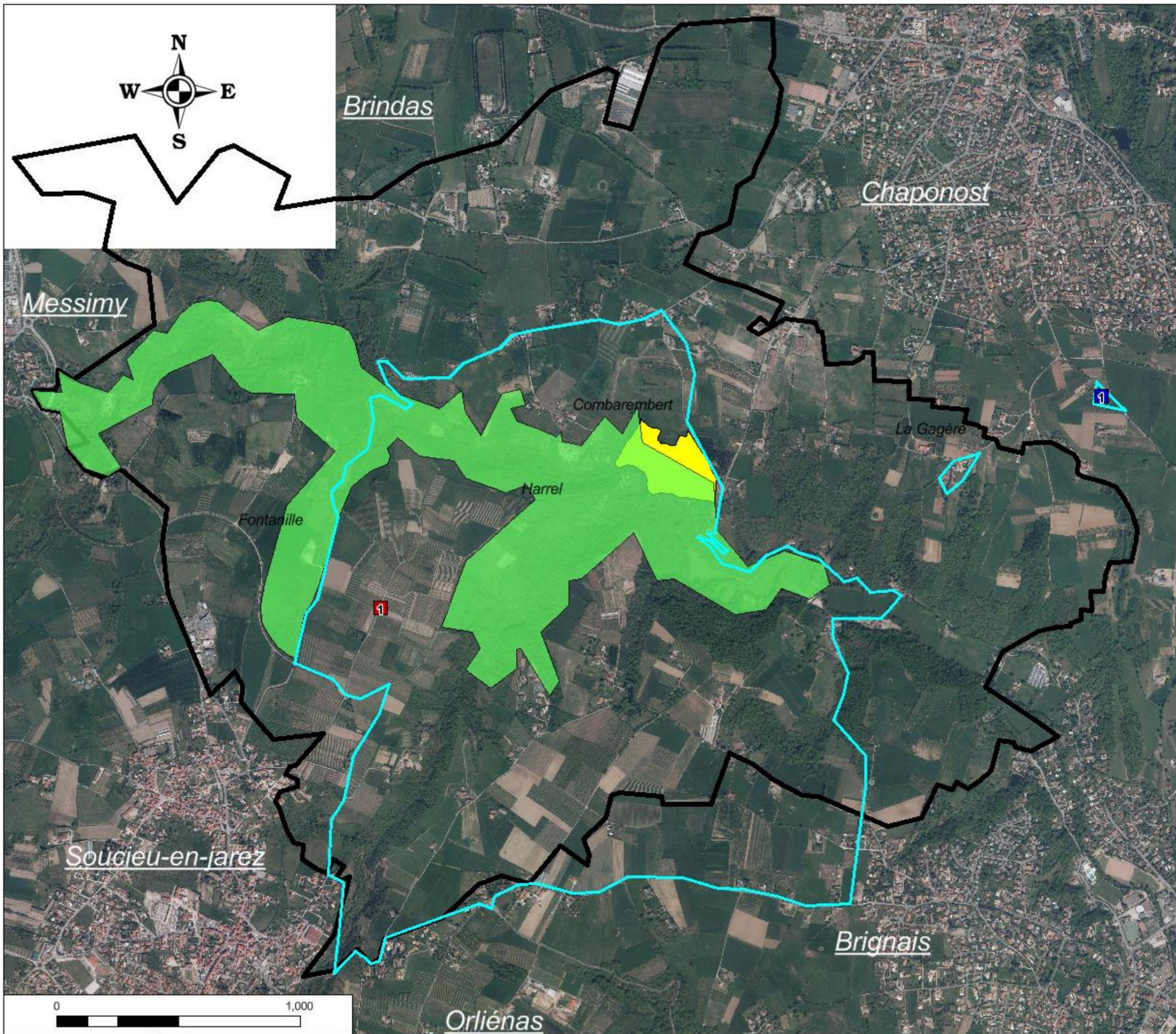
Point d'observation de jour
 ◼ Le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé

Périmètre de l'étude
 —

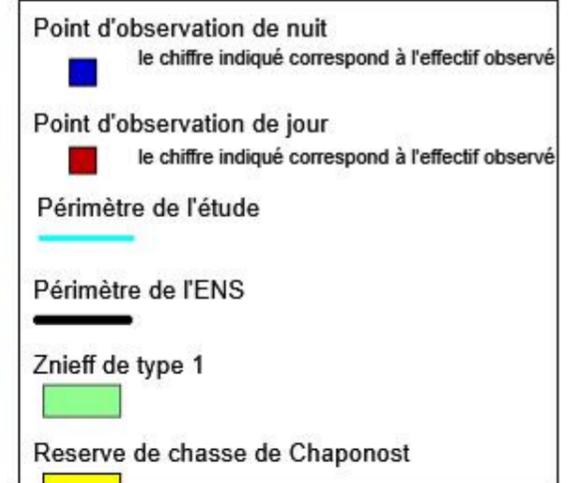
Périmètre de l'ENS
 —

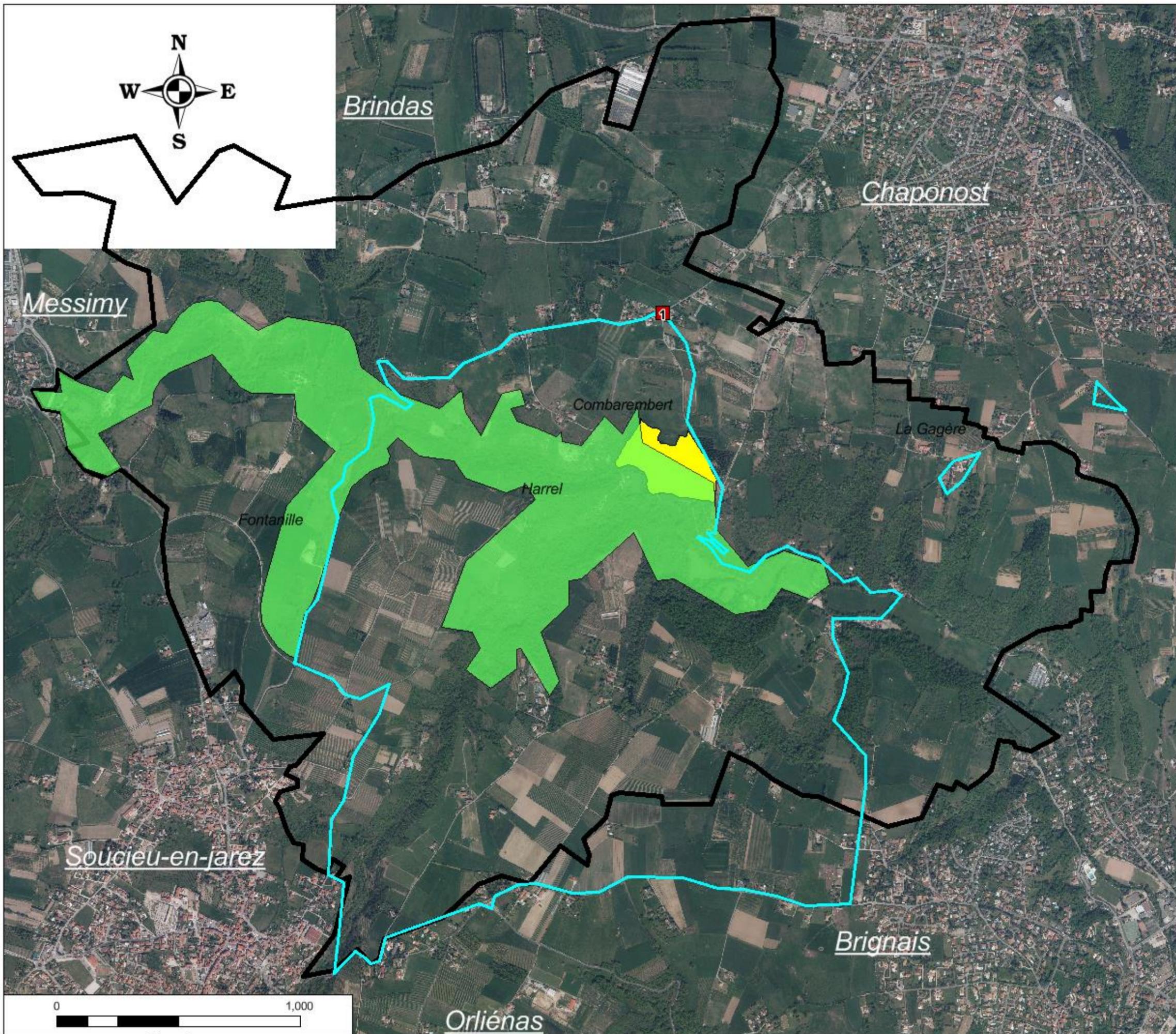
Reserve de chasse de Chaponost
 ◼

Znieff de type 1
 ◼



Répartition géographique de l'Oedicnème criard





Répartition géographique du Bruant jaune

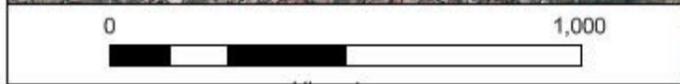
Point d'observation de jour
 ■ le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé

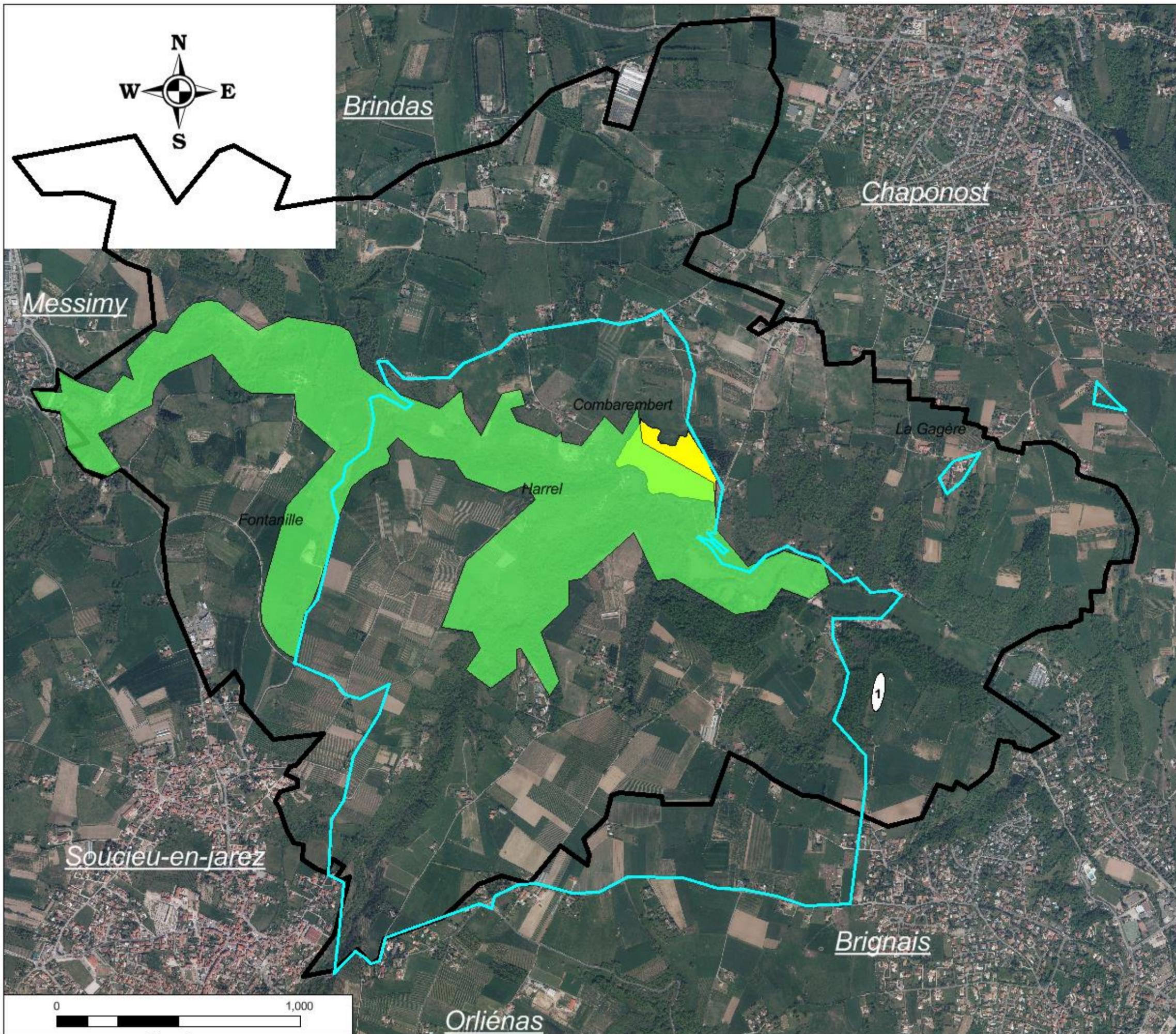
Périmètre de l'étude
 —

Périmètre de l'ENS
 —

Znieff de type 1
 ■

Reserve de chasse de Chaponost
 ■





Répartition géographique du Gros bec casse noix

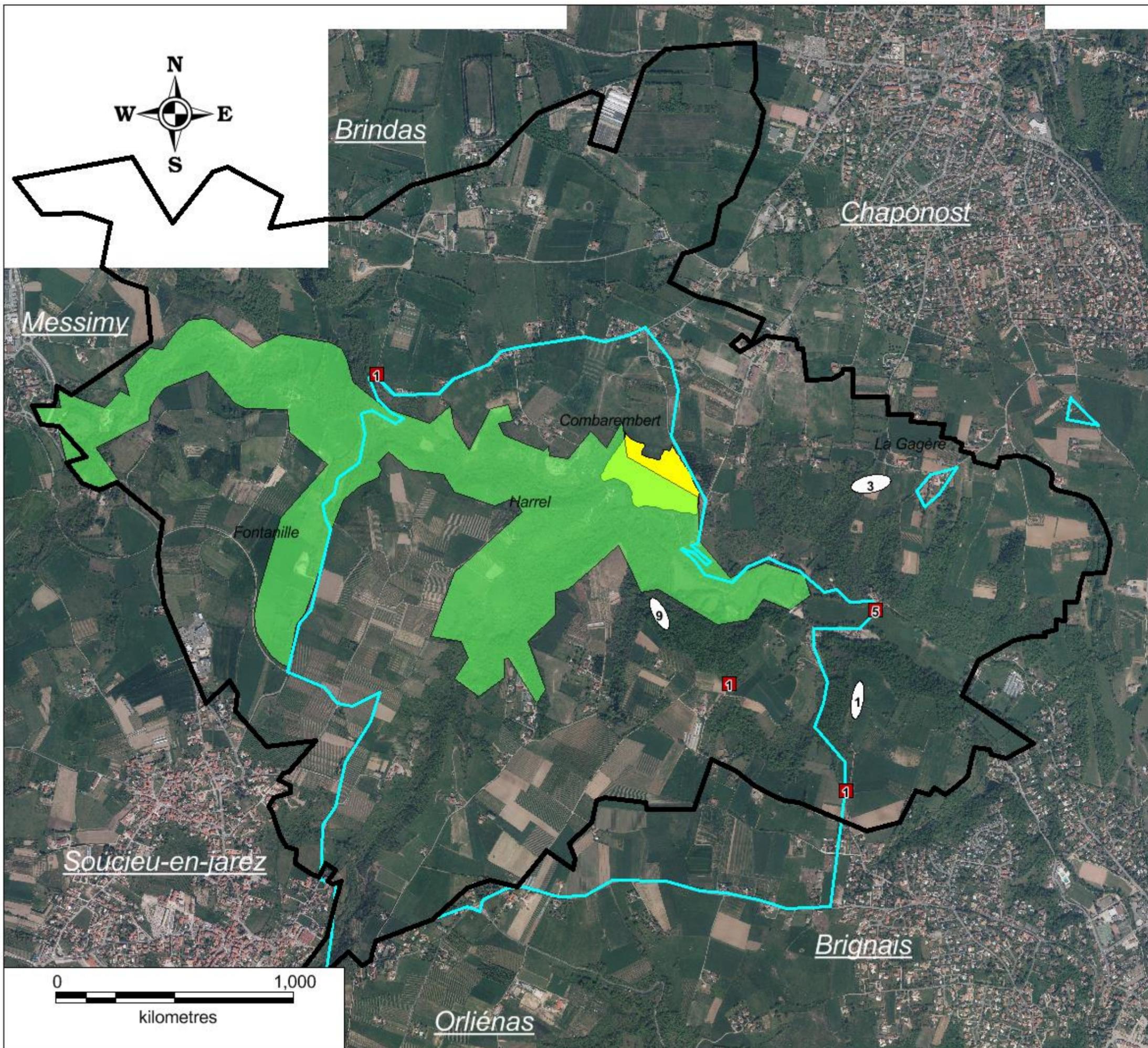
Point intermédiaire
 [white box] le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé

Périmètre de l'étude
 [cyan line]

Périmètre de l'ENS
 [black line]

Znieff de type 1
 [green area]

Reserve de chasse de Chaponost
 [yellow area]



Répartition géographique du Pic epeiche

point d'observation intermédiaire
 ◻ Le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé

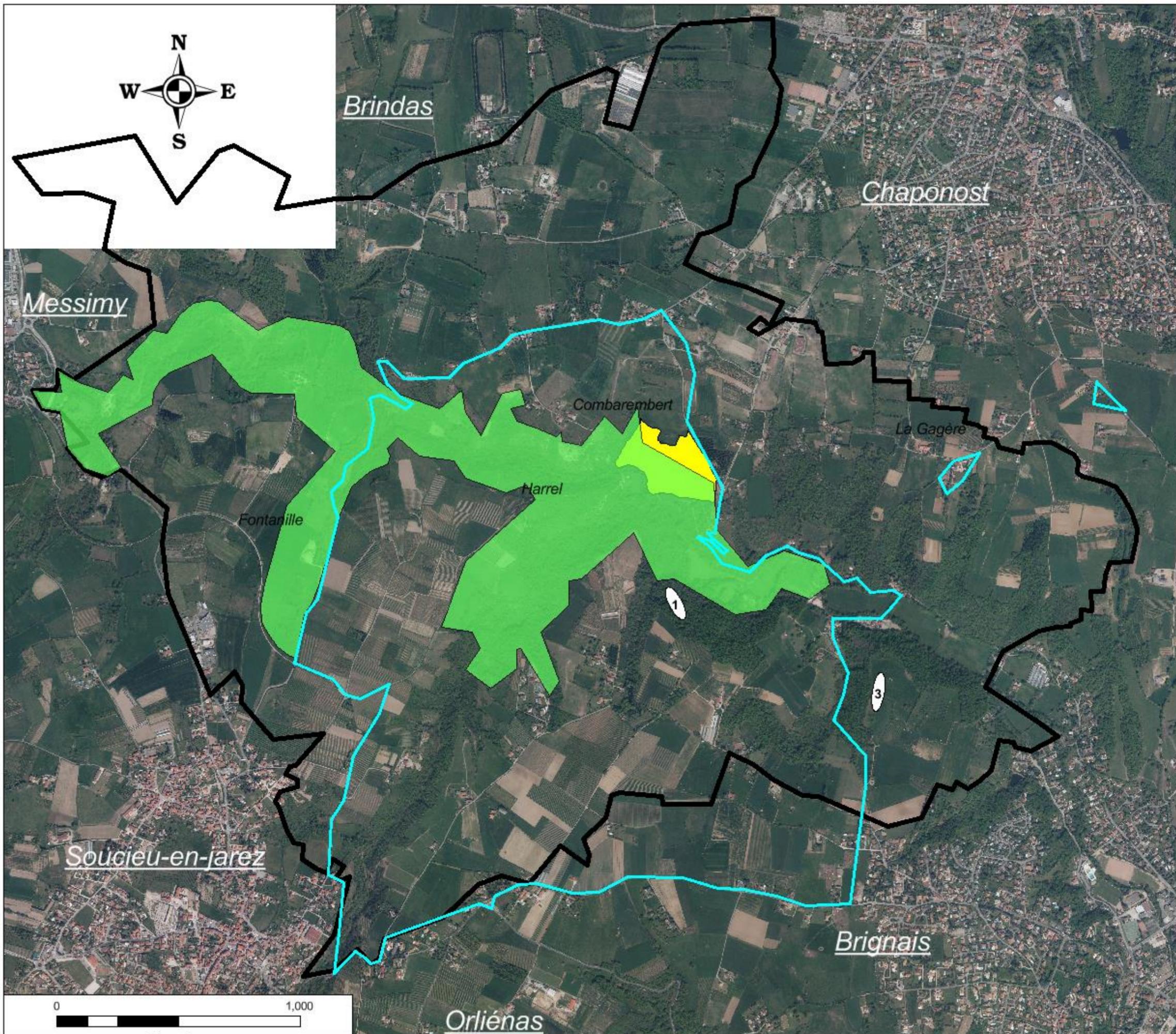
Point d'observation de jour
 ■ Le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé

Périmètre de l'étude
 —

Périmètre de l'ENS
 —

Reserve de chasse de Chaponost
 ■

Znieff de type 1
 ■



Répartition géographique du Pic epeichette

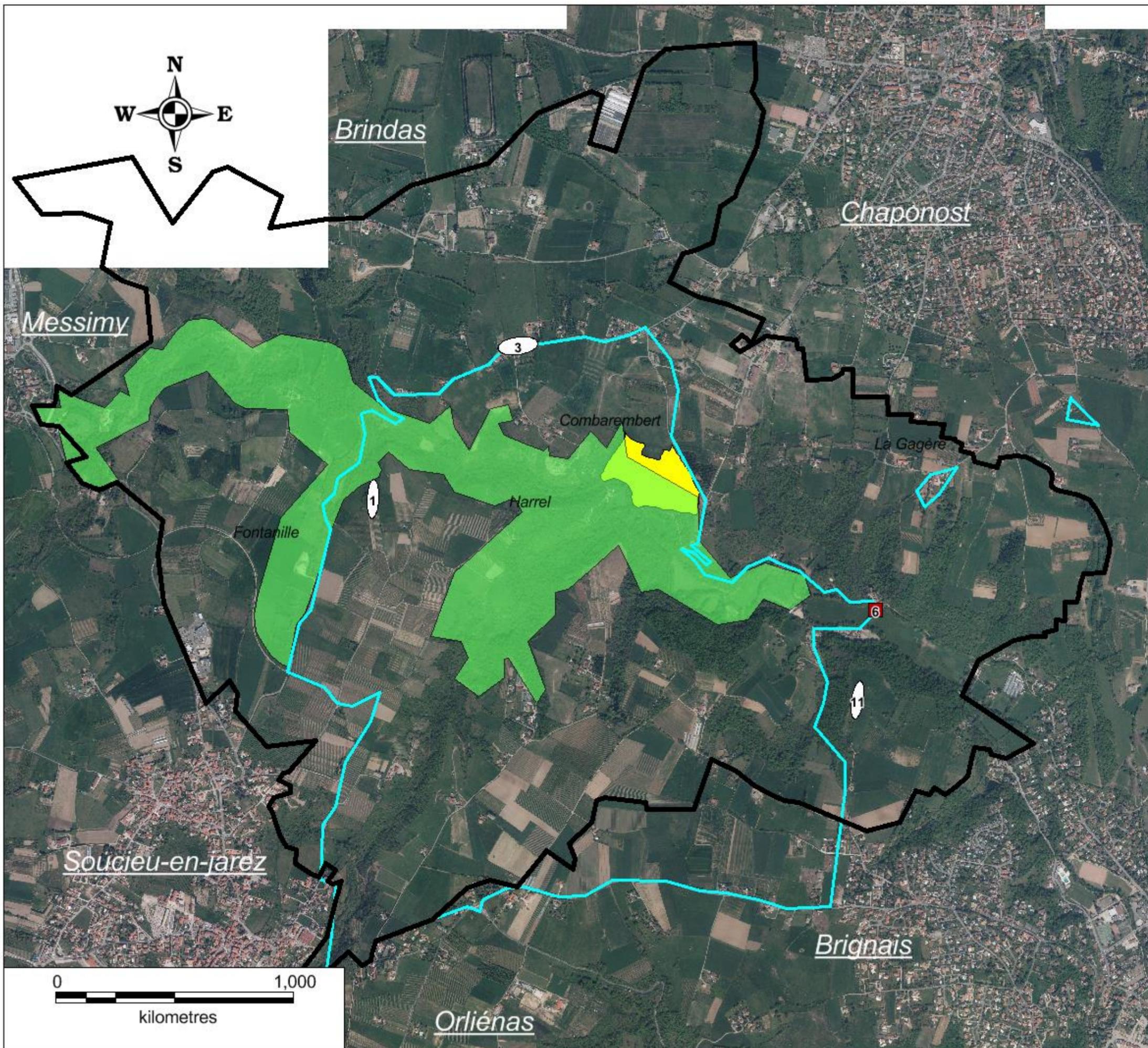
Point intermédiaire
 ◻ le chiffre indiqué correspond à l'effectif observé

Périmètre de l'étude
 —

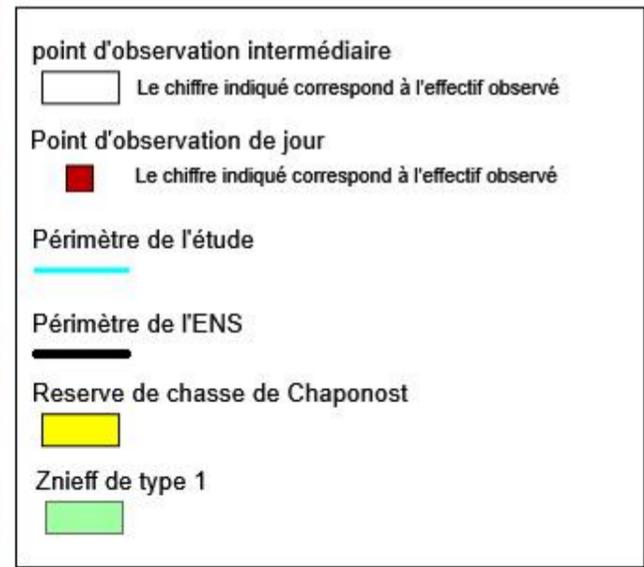
Périmètre de l'ENS
 —

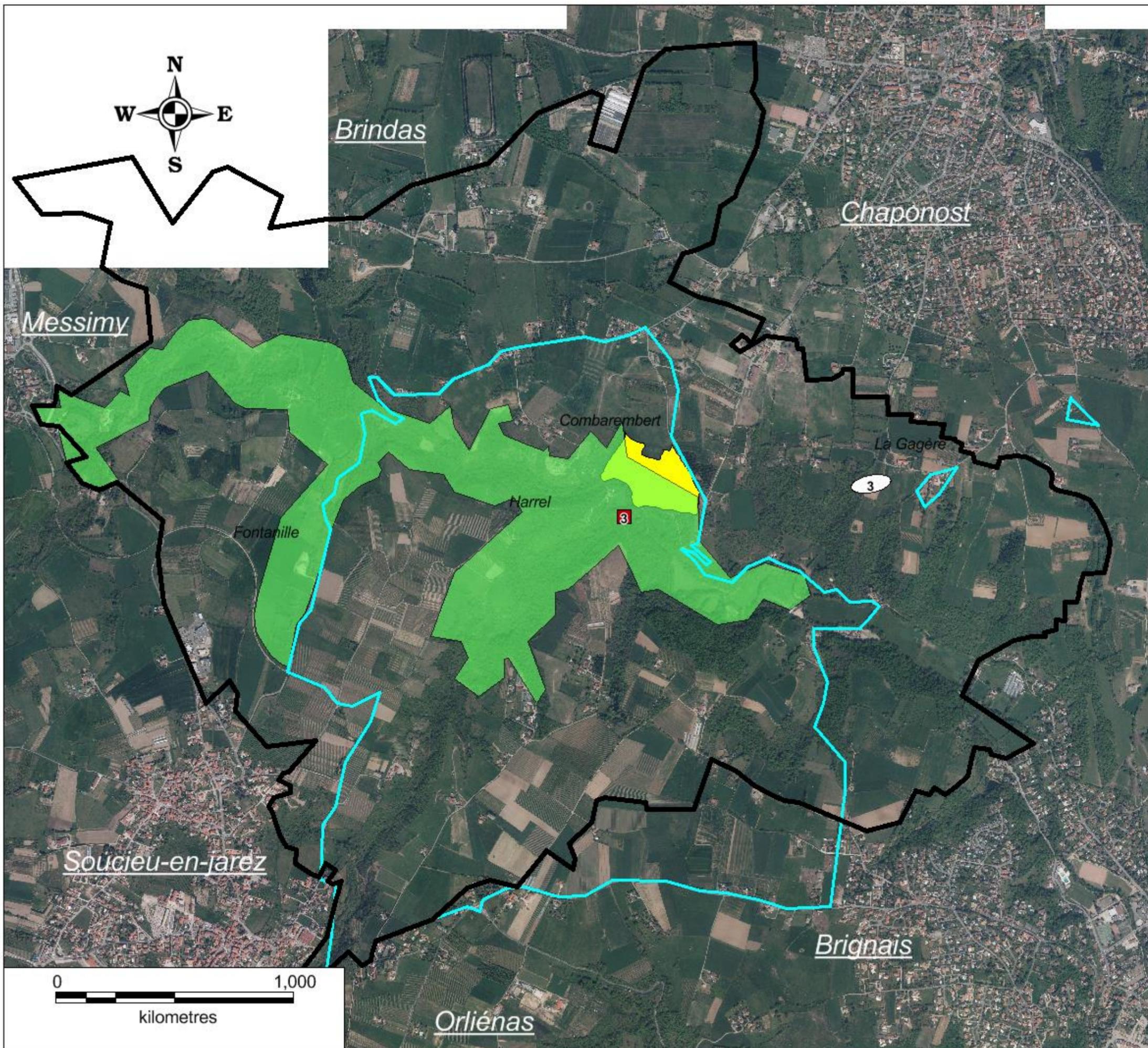
Znieff de type 1
 ■

Reserve de chasse de Chaponost
 ■

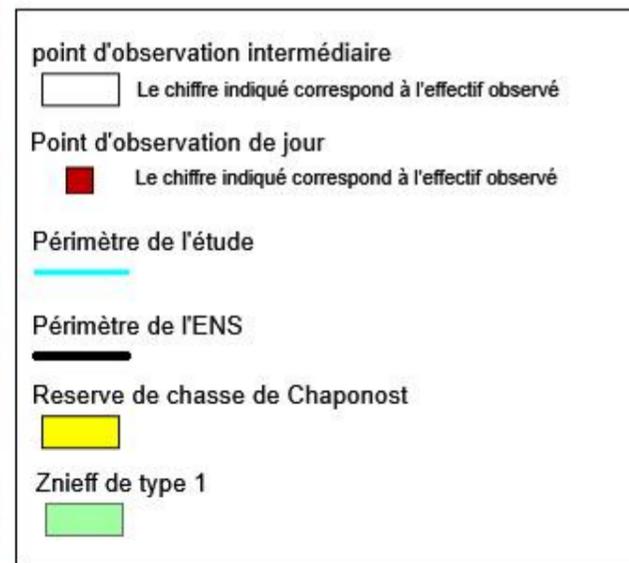


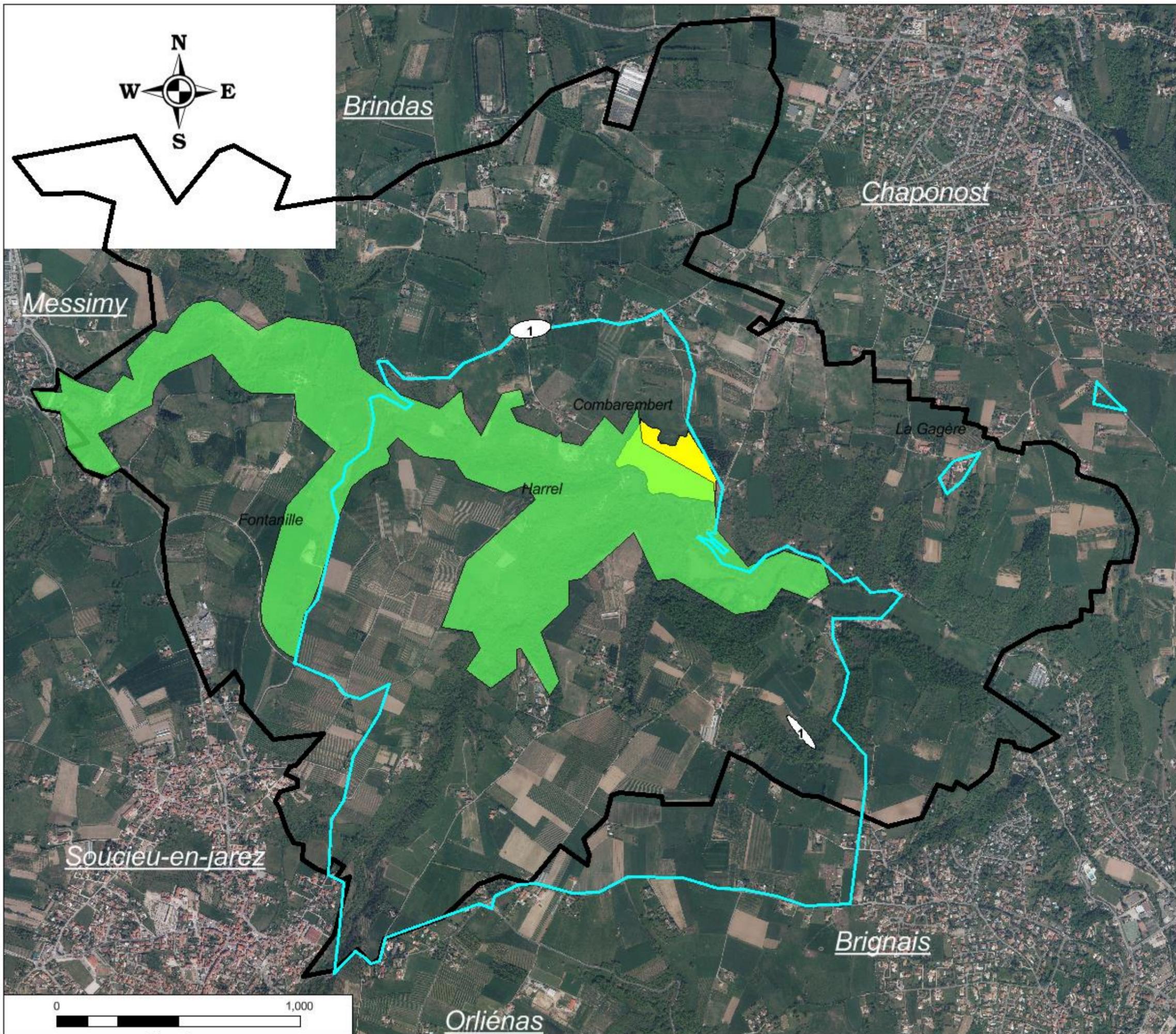
Répartition géographique
du Pigeon biset



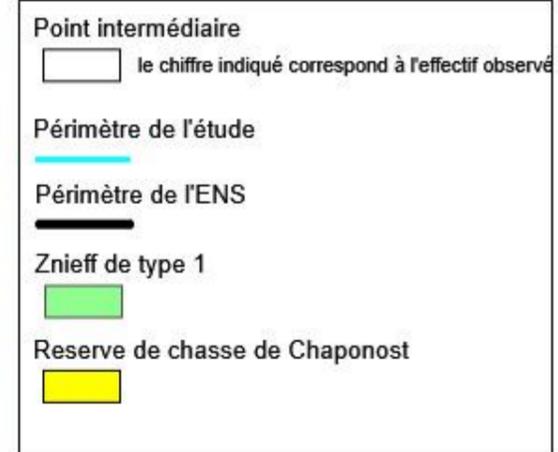


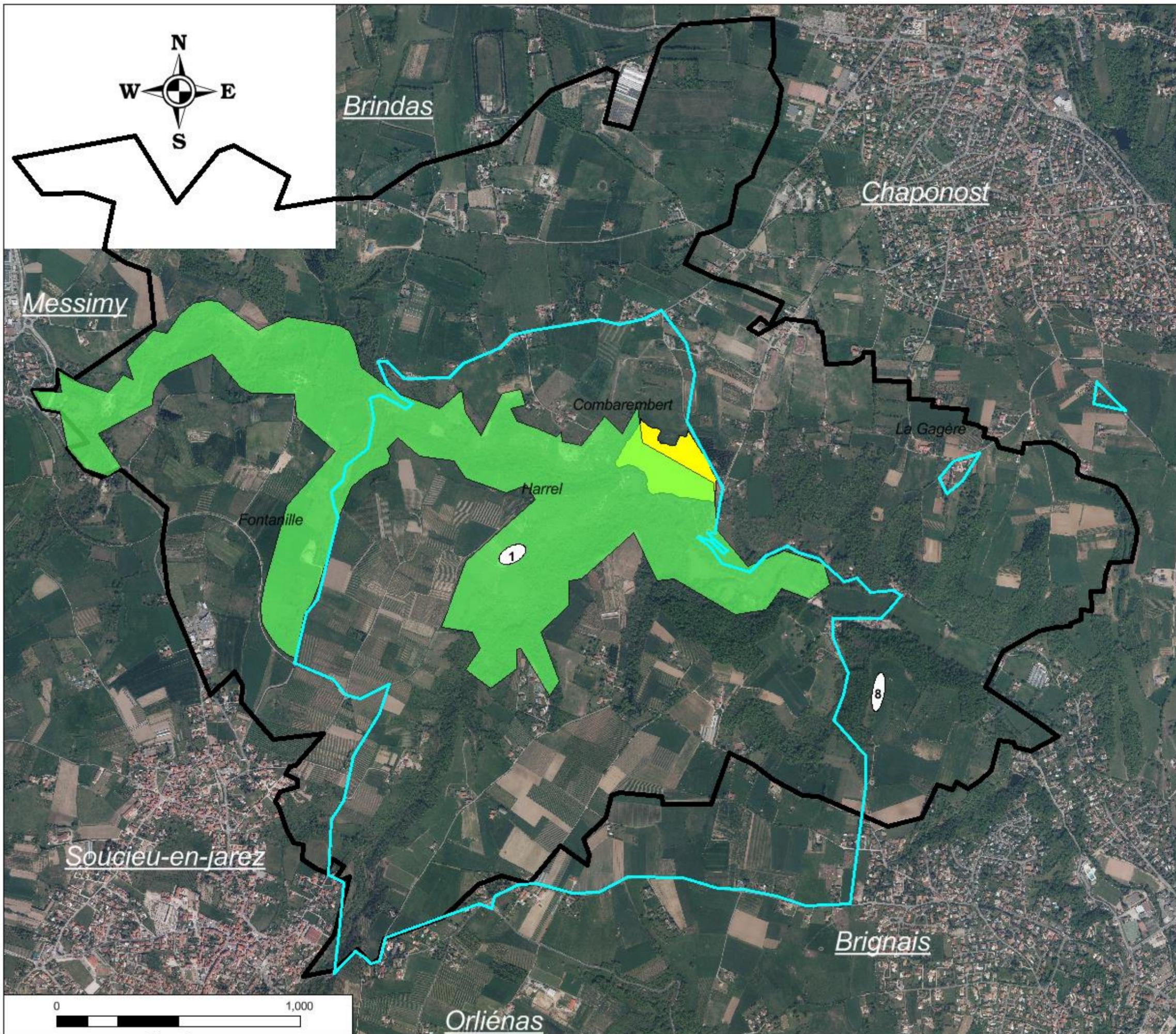
Répartition géographique
du Gobemouche gris



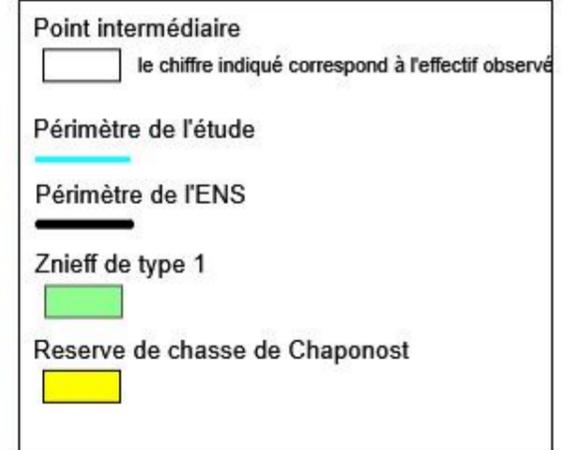


Répartition géographique
du Gobemouche noir





Répartition géographique de l'Hirondelle des fenêtres



Discussion, préconisations

En 2013, 8 espèces d'oiseaux ont été ajoutées à la liste, dont une « En danger » et deux « Vulnérable » dans la région Rhône-Alpes. Néanmoins, plusieurs oiseaux considérés comme potentiellement nicheurs en 2009 n'ont pas été revus en 2013. C'est le cas du Vanneau huppé, du Faucon Hobereau, ou de la Chouette hulotte par exemple. Le Vanneau huppé est d'ailleurs le seul oiseau dont la disparition peut être confirmée depuis 2013. Bien que l'observation dépende de beaucoup de facteurs (dont une part de hasard et la météorologie qui n'a pas souvent été favorable cette année), plusieurs passages devant la parcelle agricole où nichaient les Vanneaux ont confirmé son absence. Les raisons les plus probables sont liées à l'activité humaine ; le champ a été fauché relativement tôt (fin juin) et la proximité de la route a pu déranger le couple qui ne s'y est pas attardé.

De même, d'autres oiseaux n'ont pas été revus depuis 2001 : Martin pêcheur d'Europe, Engoulevent d'Europe, Bouvreuil pivoine ou Moineau friquet sont des espèces protégées, rares et très dépendantes de leur milieu. Leur absence sur plusieurs inventaires consécutifs pourrait signifier leur disparition de l'ENS. Ici encore, l'activité anthropique, l'évolution des pratiques agricoles et/ou le changement climatique ont pu jouer un rôle dans leur disparition. Notons toutefois que leur présence en 2001 peut avoir été la conséquence d'une accumulation de conditions propices à leur apparition et que cette année "remarquable" soit une exception pouvant expliquer leur absence prolongée sur le site.

L'espace naturel sensible de la CCVG présente néanmoins encore de nombreuses espèces, communes et protégées. Leur présence depuis 2009 confirme globalement le bon état écologique des différentes entités. Par exemple, des espèces très dépendantes d'une agriculture non intensive se retrouvent en grande quantité sur l'ENS : la Pie-grièche écorcheur et le Bruant proyer, qui sont des indicateurs de la qualité des milieux ouverts et agricoles. L'Hirondelle rustique, le Moineau domestique, le Verdier d'Europe ou encore le Rougequeue noir qui sont des espèces spécialistes des milieux bâtis et que l'on retrouve en abondance ici. Le Tarier pâtre, la Fauvette grisette ou encore la Buse variable qui sont très représentatifs du milieu bocager. Le Pic épeiche, le Geai des chênes ou encore la Grive musicienne, et notamment le Pic noir, sont des espèces spécialistes du milieu forestier, et sont présentes en abondance sur l'ensemble de l'ENS. La présence de ces espèces fortement représentatives de leurs milieux laisse suggérer un impact plus important des variations climatiques et de l'activité anthropique qu'un impact lié aux pratiques agricoles.

Cas du Hibou Grand-Duc d'Europe

Signalé présent en 2008 sur l'ENS, le Grand-Duc a brillé par son absence cette année. Ce rapace, bien qu'étant l'oiseau de proie nocturne le plus grand d'Europe, reste très farouche et fuit la compagnie des hommes. Or le site où il avait été observé en 2008 est terriblement proche d'un chemin fréquenté à la fois pour des randonnées pédestres mais aussi pour des randonnées VTT. De nombreux témoignages de la part des riverains parlent de l'absence de Grand-Duc depuis deux ans sur l'ENS. Toutefois la LPO certifie avoir eu un dernier contact en décembre 2012. Il n'est pas impossible qu'un nouvel individu y ait élu domicile. Une prospection des affleurements rocheux autour du précédant nid signalé en 2008 ne nous a pas permis de confirmer la présence d'un nouvel individu. Néanmoins, bien que sa préférence aille aux falaises et corniches, il n'est pas exclu que des individus s'installent dans des trous d'arbres. L'absence de contact ne confirme en rien l'absence de l'espèce en elle-même.

Cas du Vanneau huppé

Le Vanneau huppé, signalé en 2012 sur le site de l'ENS a disparu de l'une des prairies indiquées comme étant un site de reproduction pour l'espèce. Cette prairie, longeant la route de Chaponost dans la commune de Soucieu-en-Jarret, a montré des signes d'activités humaines durant la période de juin à juillet. Si le retour du Vanneau huppé sur cette prairie est voulu, alors il sera nécessaire de se renseigner sur les pratiques exercées par le propriétaire. Un fauchage de la prairie après la période de nidification (fin mars à mai-juin) ou en début d'année avant mars si l'herbe est très haute (le vanneau préfère les espaces ouverts à l'herbe rase) est à mettre en place.

Préconisations en vue de la conservation des espèces nicheuses présentant un intérêt écologique au sein de l'ENS.

La Pie-Grièche Ecorcheur (*Lanius collurio*)

Espèce patrimoniale d'intérêt européen mentionnée au titre de l'annexe 1 de la directive oiseaux du 2 avril 1979 : « Les espèces mentionnées à l'annexe 1 font l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution. »

A ce titre sa conservation est prioritaire au sein de l'ENS. Cette espèce s'épanouit en présence de la juxtaposition de plusieurs écosystèmes (haies, prairies, pâtures) que l'on nomme bocage. La conservation du maillage bocager restant sur l'ENS est un facteur de conservation primordial (Voir carte 2). A ce titre l'arrachage de haie doit être proscrit, un entretien des linéaires de haies visant à maintenir une stratification basse (inférieure à 2m) doit être mis en œuvre. Cette préservation sera favorable à d'autres espèces : Tarier pâtre, Bruant proyer et Chouette chevêche notamment.

Le Bruant proyer (*Miliaria callandra*)

Espèce présentant un intérêt écologique certain de par sa rareté et son statut EN (En danger) en Rhône -Alpes, elle doit faire l'objet des mesures de préservation au sein de l'ENS. Elle affectionne, comme le Tarier pâtre et la Pie grièche écorcheur, les milieux bocagers. On la retrouve d'ailleurs nicheuse dans des linéaires de haies résiduel. Les mesures de conservation pour cette espèce sont les mêmes que pour les espèces précitées. La population de Bruants proyer est relativement faible sur le site il convient de préserver en priorité ces noyaux de population. Le Bruant proyer est une espèce prairiale ayant besoin des zones herbacées pour nicher, il a également besoin d'un peu de végétation ligneuse pour ses postes de chants. Il convient donc de mettre à sa disposition des zones herbeuses naturelles comme des talus végétalisés possédant une strate herbacée abondante et dense voisinant des zones aménagées ou préservées pour L'Hypolaïs polyglotte, la Fauvette grisette et la Tourterelle des bois. L'entretien et le maintien des milieux prairiaux peuvent passer par la mise en place d'une fauche tardive avec exportation de la matière organique.

Le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*)

Espèce bien représentée sur la zone d'étude sa conservation est prioritaire au sein de l'ENS. Cette espèce affectionne pour sa reproduction les milieux prairiaux jouxtés de linéaire de haies basses où elle installe son nid.

Les menaces pesant sur cette espèce sont liées essentiellement à l'activité agricole. L'arrachage de haie, une fauche précoce et la fermeture des milieux sont les facteurs principaux pouvant porter atteinte à la reproduction de l'espèce.

Il convient sur les zones exploitées par l'espèce de préserver l'intégrité des haies en période de reproduction et de veiller au maintien des milieux ouverts. Le maintien des haies basses est primordial pour l'espèce. La taille des haies par l'exploitant agricole ou autre ayant droit devra se faire en dehors de la période de reproduction du mois d'Octobre au mois de Février. En dehors de cette fourchette un entretien des haies pourra être préjudiciable à l'espèce.

Pour maintenir ses populations cette espèce a besoin de zones herbacées ouvertes avec quelques ronciers ici et là. Sa biologie proche et moins exigeante que celle du Bruant proyer préconise des mesures identiques à ce dernier. L'entretien et le maintien des milieux prairiaux pourraient passer par la mise en place d'une fauche tardive avec exportation de la matière organique.

La Chouette chevêche (*Athene noctua*)

Ce petit rapace nocturne n'a été contacté nicheur en un seul endroit sur la zone d'étude. Emblématique des milieux agricoles présentant un bon état de conservation écologique sa préservation passe avant tout par le maintien de son site de reproduction d'une part et d'autre part en favorisant son implantation sur d'autres secteurs de l'ENS présentant une typologie adaptée. Sur le site les secteurs bocagers et vergers sont des habitats présentant un grand intérêt pour l'espèce. Cependant sur ces derniers il manque de vieux arbres abritant des cavités profondes dans lesquelles l'oiseau fait son nid. Afin de pallier ce manque il apparaît opportun de procéder à la pose de nichoirs artificiels

Le Pic noir (*Dryocopus martius*)

Comme *Lanius collurio*, cette espèce est citée au titre 1 de la Directive Oiseau. Sa conservation doit être une priorité au sein de l'ENS. Sa nidification est possible dans les milieux forestiers Chênaies charmaies acidiphile (*Quercion robori-petraeae*, Code Corinne biotope 41.5). La conservation de cette espèce ne nécessite pas à priori d'action particulière car liée à un habitat stable qui n'est pas soumis à un risque de dégradation.

L'Hirondelle de cheminée (*Hirundo rustica*)

Espèce anthropophile nichant dans les bâtiments, elle peut être menacée par la rénovation de ceux-ci ou leur fermeture intentionnelle ou non. Sa préservation passe par une sensibilisation auprès des propriétaires des bâtiments abritant des couples nicheurs.

L'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicae*)

Soumise au même risque anthropique que l'Hirondelle de cheminée elle niche à l'extérieur notamment sous les avancées de toiture. Les risques de destruction viennent de la restauration de façade et de la destruction des nids en raison d'une nuisance due aux fientes tombant sur la Voie Publique. Là aussi la conservation de cette espèce passe par une sensibilisation du grand public et des agents de collectivités territoriales (communes).

L'Alouette lulu (*Lullula arborea*)

Espèce patrimoniale d'intérêt européen mentionnée au titre de l'annexe 1 de la directive oiseaux du 2 avril 1979 : « Les espèces mentionnées à l'annexe 1 font l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution. »

Cette espèce se rencontre sur les terrains secs et perméables, chauds et ensoleillés, plantés d'arbres ou de buissons espacés et dont la végétation herbacée est rase ou clairsemée. Une déclivité trop prononcée ne convient pas.

Représentée sur l'ENS de manière singulière, la préservation de cette espèce passe par le maintien de talus herbacés. L'Alouette lulu y trouve un terrain propice à sa nidification. Ces milieux doivent donc être maintenus à l'avenir pour la préservation de cette espèce.

L'Œdicnème criard (*Burhinus œdicnèmus*)

L'Œdicnème criard est surtout un oiseau des milieux chauds et secs. En France, il habite les terrains calcaires caillouteux ensoleillés occupés par des landes ou des prairies sèches, des cultures basses ou des friches. On le rencontre aussi sur d'anciennes gravières ou sablières, mais il a presque disparu des zones de dunes littorales.

Espèce présentant un grand intérêt écologique, indicatrice des milieux ouverts, nicheuse de manière certaine sur l'ENS, sa conservation passe par un maintien des milieux ouverts abritant ses sites de nidification, ici les milieux prairiaux de l'ENS

La création et le maintien de milieux semi-ouverts

Cette typologie d'habitat regroupe les zones buissonnantes, les haies basses composées de végétaux ligneux bas : Cornouiller sanguin, Prunelier noirs, Aubépine blanche, Viorne lantane et à feuille d'aubier, Troène, Fusain d'Europe... La hauteur maximale pour ces milieux ne doit pas excéder 2,5-3m. Les espèces qui les affectionnent supportent mal une végétation haute (supérieure à 3m). Généralement ce sont des milieux caractérisés par la typologie « fruticées jeunes »

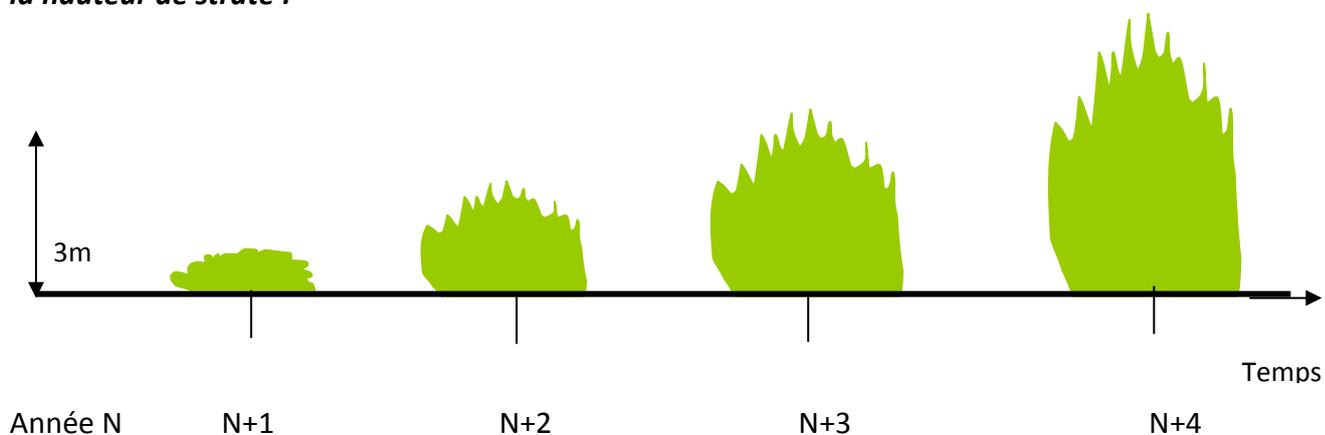
Ces milieux sont nécessaires à l'établissement ou au maintien des espèces suivantes :

Hypolais polyglotte, Fauvette grisette, Bruant jaune et zizi, Tourterelle des bois, Rossignol philomèle, Bruant proyer et Tarier pâtre.

Ils sont prépondérants pour accueillir une autre espèce des milieux bocagers : la Pie-Grièche écorcheur (*Lanius collurio*). De plus, ils servent de refuge pour de nombreuses espèces d'insectes et de reptiles

Le gestionnaire pourra procéder à la création de ces milieux en plantant les espèces nommées ci avant ou en gérant un existant.

Exemple d'un linéaire de haie illustrant l'évolution de la richesse spécifique en fonction de la hauteur de strate :



Fauvette grisette,
Tarier pâtre

Hypolaïs polyglotte
PG Ecorcheur

Bruant Jaune
Bruant proyer

Bruant zizi

Tourterelle des bois

Ces milieux semi-ouverts sont soumis à une succession écologique les menant à une fermeture pour les surfaces planes ou à une élévation de strate trop élevée pour les linéaires de haie. Pour maintenir une richesse spécifique variée, il est nécessaire de stopper cette dynamique naturelle en rajeunissant le milieu. La gestion pour la conservation de milieux semi-ouverts fonctionnels consiste en un broyage pur et simple ramenant la végétation au niveau du sol (Année N). Ce renouvellement peut se faire par 1/3 ou 1/4 de surface ou de linéaire afin de conserver sur un site une variabilité de strates fonctionnelles. Cette rotation permettra de maintenir toutes les espèces sur un même site. La fréquence de broyage d'une partie du milieu se fera selon la dynamique tous les 3 ou 4 ans, voire 5 ans.

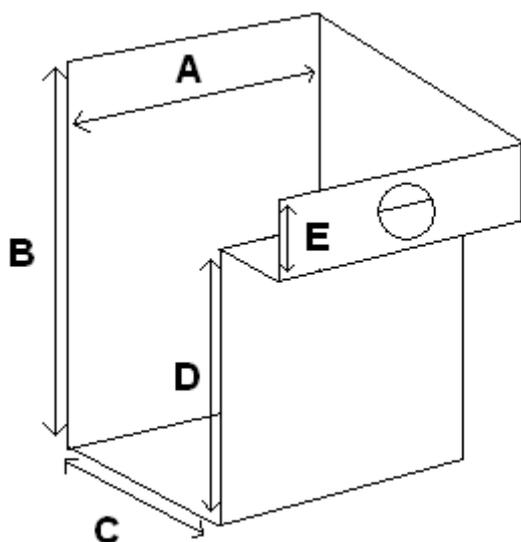
Les nichoirs pour rapaces nocturnes

Pour pallier la disparition ou le manque d'habitats de certaines espèces de rapaces nocturnes, il est possible d'installer des nichoirs qui nécessitent un faible investissement et peu d'entretien. Les différentes informations sont tirées d'un document produit par la LPO en 2004.

De manière générale, le nichoir doit être fait de bois non traité pour éviter toute toxicité. Le mélèze ou le cèdre rouge sont des essences idéales pour la réalisation des nichoirs. Il existe aussi des nichoirs « prêt à poser » dans le commerce. L'orientation et la situation du nichoir sont importantes. Le tronc d'un arbre ou la façade d'une bâtisse peu utilisée convient parfaitement et la proximité d'un cours d'eau ou d'une route est à proscrire. La sortie du nichoir doit être située à l'opposé des vents dominants (vers le sud-est en général). L'entretien se résume au nettoyage et remplacement (aux alentours du mois de novembre) des fientes et des copeaux de bois de l'année précédente.

Pour la Chevêche d'Athéna

Elle préfère les nichoirs plus bas, entre 2 et 4 mètres de hauteur. Pour remplacer un ancien abri détruit par exemple, il est préférable d'installer deux nichoirs situés à 50 mètres l'un de l'autre. **Attention l'avancée du toit devra être suffisante (30-40cm) pour empêcher la prédation de certaines espèces de mustélidés (Martres, Fouines...)**



	Hulotte	Chevêche
A	240mm	200mm
B	400mm	350mm
C	210mm	160mm
D	190mm	190mm
E	140mm	100mm
Ø	120mm	70mm

Fabrication et mise en place

La confection de nichoirs est relativement simple et nécessite peu de matériel et de compétences. Dans un but d'information et de sensibilisation il serait tout à fait possible d'organiser un événement regroupant les habitants de l'ENS volontaires pour mettre la main à la pâte.

Le prix d'un nichoir « clés en main » peut varier de 50 à 100€ (lpo-boutique.com) alors que la construction d'un nichoir peut revenir beaucoup moins chère. Il faut environs 0,6 m² de planche de mélèze pour monter un nichoir :

Matériau	Prix
Mélèze (m ²)	20€
Clous / Vis	2€

Un site internet (nichoir.net) permet d'avoir des plans précis et quantités d'informations sur la construction de nichoirs.

Loisirs et fréquentations

L'ENS attire de nombreuses personnes en quête d'échappées dans la nature. Randonnées pédestres, équestres et à vélo sont très fréquentes au sein du territoire protégé. De fait, l'utilisation trop répétée des mêmes sentiers par les chevaux et vélos les a rendus difficilement praticables pour les randonneurs pédestres, surtout par temps de pluie (figure 5). Il apparaît indispensable de canaliser les différents types de fréquentations du public et de localiser les trajets les plus souvent utilisés. Le cas des balades équestres est un sujet difficile de par leur importance dans l'activité économique sur l'ENS. Une réduction de leur nombre ne fera que retarder le problème sans vraiment y remédier. Une solution alternative serait la mise en place de trajets alternatifs pour éviter la dégradation des sentiers praticables, surtout ceux en forêt.

Insectes remarquables

Lucane cerf-volant mâle, ©Laure LASSERRE

En 2009 déjà, les présences de Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*) et de Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) avaient été signalées sur l'ENS. Cette année encore, de nombreuses observations (sans préméditations) de couples de Caloptéryx vierges le long du Garon et au niveau de la confluence entre le Garon et le Furon ont pu être possibles. Cette libellule à l'apparence métallique caractérise les eaux courantes de bonne qualité. Plusieurs individus de Lucane cerf-volant, ont pu être observés à la fois au niveau du Garon après l'auberge (un mâle) mais aussi après la confluence, sur la route goudronnée joignant la route de Barrel (de nombreuses femelles, dont la plupart écrasées). Le Lucane cerf-volant est une espèce protégée inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitat. Il affectionne particulièrement le bois mort et sénescant, en milieu forestier mais aussi en milieu bocager.



Lucanus cervus est cité **en annexe II de la directive habitat** regroupant des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).

Bilan climatique

Le printemps et le début de l'été 2013 auront été particulièrement difficiles (bilan climatique en annexe). Si le mois d'avril se présente comme un début de printemps classique, le mois de mai a été beaucoup plus contrasté : des températures particulièrement basses et changeantes pour la saison et une pluviométrie élevée. Le mois de juin s'est montré plus clément, mais les caprices de la météo ont toutefois fortement impacté la saison de reproduction des oiseaux. Le mois de Juillet en revanche, marquant un début de canicule, a rapidement mis fin aux activités de la plupart des espèces trop sensibles à la chaleur.

Des espèces d'habitude peu farouches et faciles à observer sur le site de (huppe fasciée, etc...) au mois de mai et juin ne l'ont finalement pas été.

Conclusion

Malgré une météo capricieuse (bilan climatique en annexe), 8 nouvelles espèces ont été inventoriées et beaucoup d'espèces patrimoniales ont été observées.

Ce constat démontre une dynamique positive des milieux au sein de l'ENS (biodiversité avifaunistique en hausse, à savoir 79 espèces en 2013 contre 70 en 2009), ainsi qu'un accroissement de l'attrait qu'il peut représenter pour les populations aviaires.

La mosaïque de milieux variés et riches constitue le meilleur atout de l'ENS vis-à-vis de la biodiversité. Les professionnels de l'agriculture ont engagé depuis quelques années une réelle démarche pour être attentif aux produits chimiques employés et à leurs conséquences sur l'environnement. D'ailleurs, cela s'en ressent, puisque nous avons observé la Chevêche d'Athéna. La modification des pratiques est une des causes de la bonne qualité des milieux, puisque l'agriculture entretient les bocages et maintient ouvert les espaces. Il serait intéressant d'engager une démarche de sensibilisation avec cette profession sur la richesse avifaunistique de la Vallée en Barret. L'objectif serait de changer les pratiques pour attirer des espèces bien plus exigeantes et que nous n'avons pas observées (Moineau friquet, Martin pêcheur d'Europe, ...). Toutefois, les espèces patrimoniales observées, indicatrices de la bonne qualité des milieux, nous laissent penser que l'ENS de la Vallée en Barret bénéficie d'espaces accueillants au regard de sa situation, proches de nombreuses activités humaines.

Les différents objectifs de conservation et de gestion mis en évidence en 2012 restent d'actualité, particulièrement ceux concernant la mise en valeur du patrimoine et l'organisation de la fréquentation du site.

Suite à de nombreux contacts avec les riverains, nous nous sommes rendu compte qu'il pourrait être intéressant de mener une enquête auprès des habitants. L'objectif serait de déterminer l'intérêt et le taux de participation bénévole à la mise en place d'un programme de conservation au sein de l'ENS. En effet, beaucoup d'entre eux se sentent fortement concernés par la richesse biologique dans la vallée en Barret et ont conscience de sa fragilité. Il serait par exemple possible de créer un réseau d'observation, avec leur participation, pour compléter les passages annuels de l'ONF.

Enfin, il est important de veiller aux différentes fréquentations de l'ENS (randonnées, ...). En effet, elles rentrent dans les causes expliquant le départ de plusieurs espèces avifaunistiques, se sentant trop dérangées.

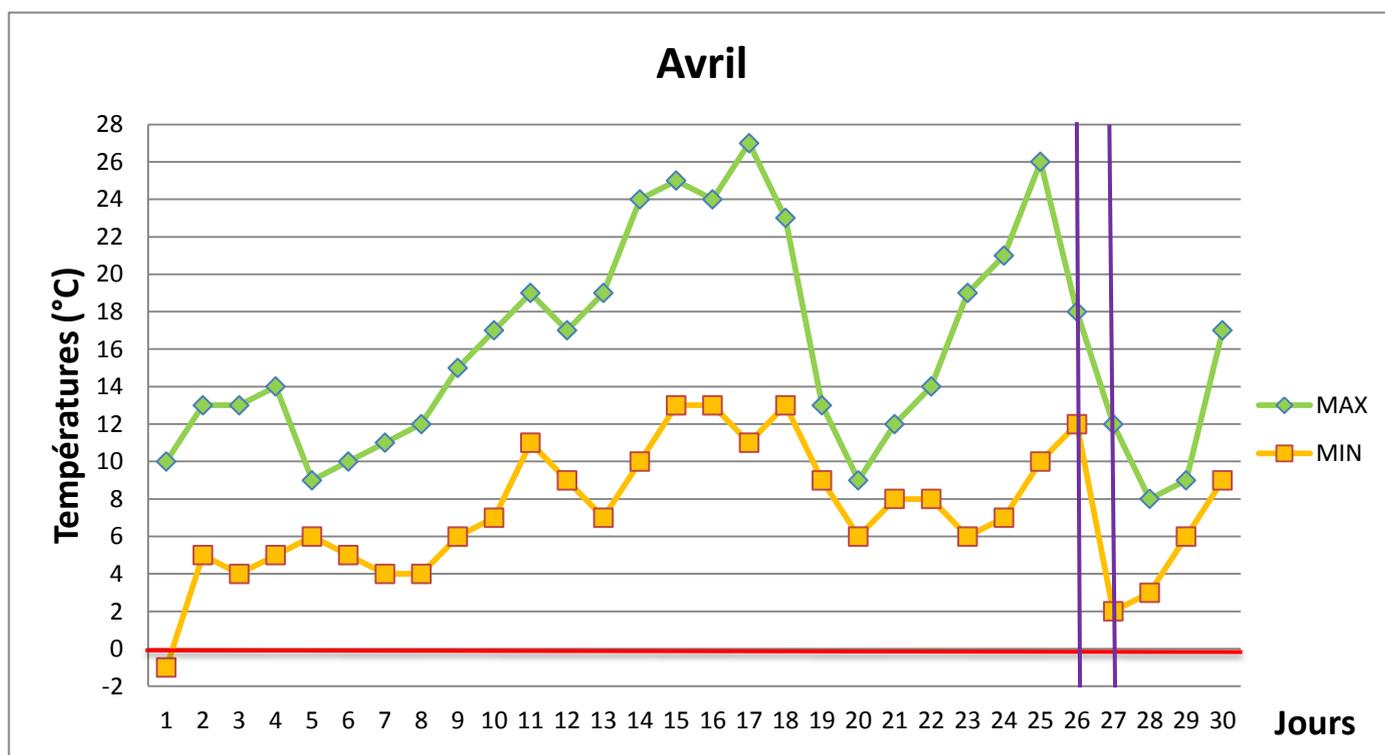
Références

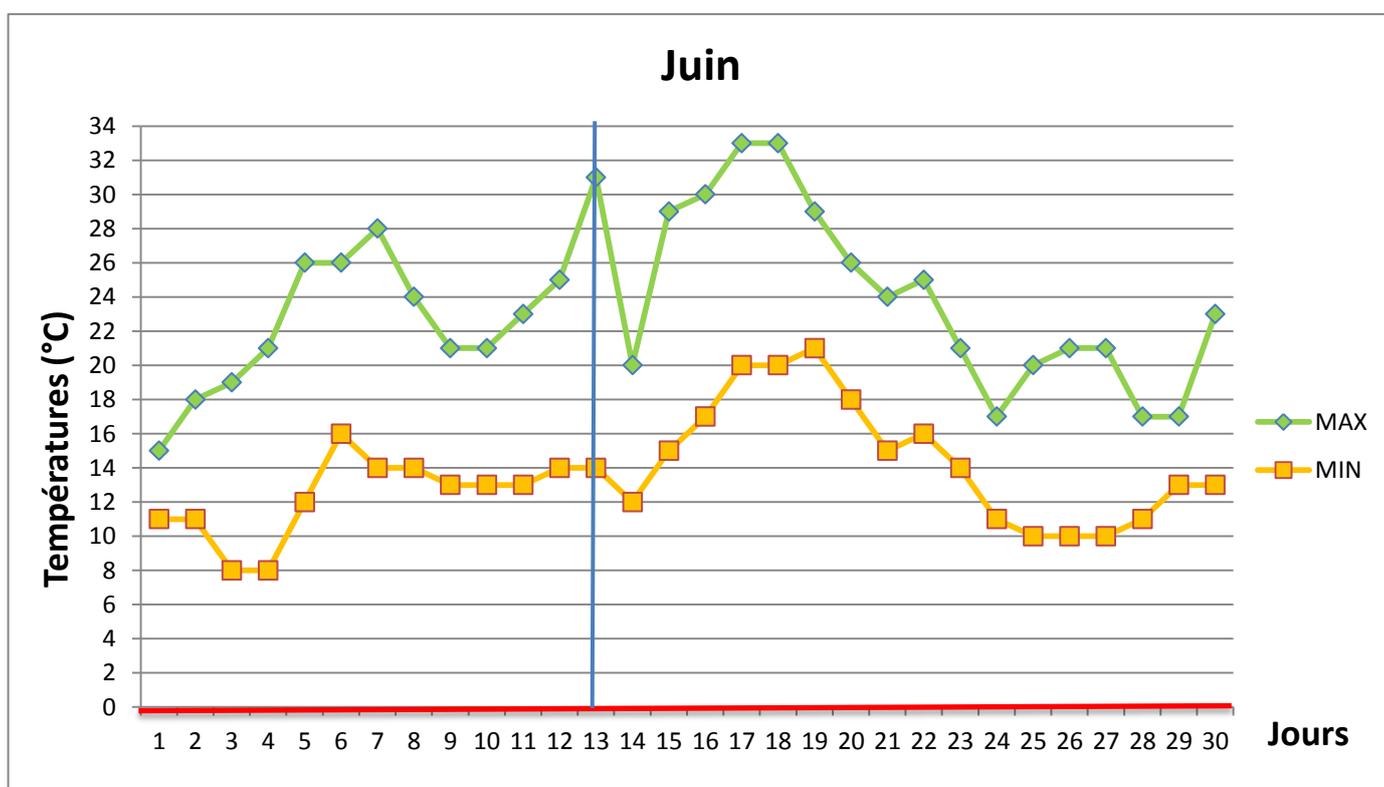
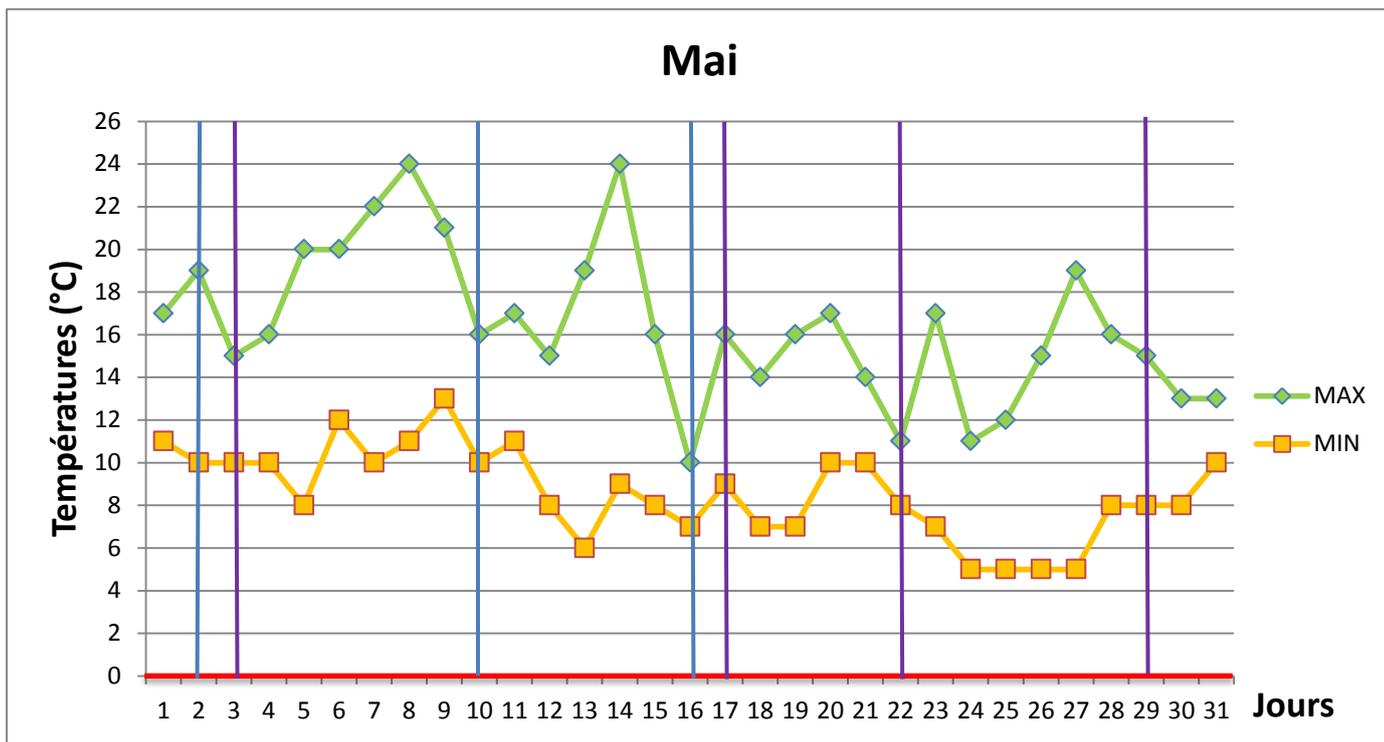
- Lars Johnsson 1994. Les oiseaux d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen Orient. Nathan
- Cora Faune Sauvage 2008. Liste rouge des vertébrés de la région Rhône-Alpes.
- Association Ecopains d'Abord 2013.
- Bureau d'étude Latitude. Actualisation du plan de gestion et de mise en valeur de l'Espace Naturel Sensible de la vallée en Barret, 2012.
- LPO, Centre ornithologique Rhône-Alpes section Rhône. Avifaune de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée du Garon, Bilan 2009.

ANNEXE : Bilan des conditions météo durant l'inventaire

Pluviométrie	Avril	Mai	Juin	Juillet
Moyenne	1,1 mm	3,6 mm	1,1 mm	0,8 mm
Totale	32 mm	112 mm	33 mm	26 mm

Sur les graphiques ci-dessous, les barres violettes représentent les journées où les précipitations ont été supérieures à 5 mm. Les barres bleues représentent celles où elles ont été supérieures à 10 mm.





Juillet

